

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 115.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 12.—

97^e année - N° 12
Décembre 1981

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

UNIONS INTERNATIONALES		
— Convention de Paris. Adhésion. Guinée	339	
— Arrangement de Vienne (caractères typographiques) et Protocole. Ratification de l'Arrangement et Adhésion au Protocole. Allemagne (République fédérale d')	339	
OBTENTIONS VÉGÉTALES		
— Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) I. Ratifications de l'Acte de 1978. Afrique du Sud, Danemark	340	
II. Entrée en vigueur de l'Acte de 1978	340	
RÉUNIONS DE L'OMPI		
— Union de Paris. Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris Note	341	
Liste des participants	342	
— Protection du symbole olympique. Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité concernant la protection du symbole olympique Note	350	
Liste des participants	350	
ÉTUDES GÉNÉRALES		
— Les trois premières années de fonctionnement de la procédure de délivrance de brevets européens (K. Haertel et R. Singer)	356	
CHRONIQUE DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		
— Australie	372	
— Suisse	376	
BIBLIOGRAPHIE		
CALENDRIER DES RÉUNIONS		
LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE		
— Note de l'éditeur		
— ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE — Code des Etats-Unis d'Amérique, Titre 35-Brevets (tel que modifié en dernier lieu par la Loi 96-517 du 12 décembre 1980) (seconde moitié)	Texte 2-001	
— TRAITÉS MULTILATÉRAUX		
Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique adopté à Nairobi le 26 septembre 1981.	Texte 1-007	

© OMPI 1981

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Unions internationales

Convention de Paris

Adhésion

GUINÉE

Le Gouvernement de la Guinée a déposé, le 30 octobre 1981, son instrument d'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, telle que revisée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Paris, la Guinée sera rangée dans la classe VII.

Ladite Convention telle que revisée entrera en vigueur à l'égard de la Guinée le 5 février 1982.

Notification Paris N° 102, du 5 novembre 1981.

Arrangement de Vienne (caractères typographiques) et Protocole

Ratification de l'Arrangement et adhésion au Protocole

ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D')

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a déposé, le 9 novembre 1981, son instrument de ratification de l'Arrangement de Vienne

concernant la protection des caractères typographiques et leur dépôt international, fait à Vienne le 12 juin 1973, et de son instrument d'adhésion au Protocole relatif à la durée de la protection prévue par cet Arrangement.

En déposant l'instrument de ratification et en se référant à l'article 34 dudit Arrangement, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a déclaré ce qui suit:

« La République fédérale d'Allemagne assure la protection des caractères typographiques nouveaux et originaux selon les dispositions de la Loi concernant le droit d'auteur sur les dessins et modèles industriels (Loi sur les dessins et modèles industriels), sous réserve des conditions qui découlent de la Loi du 6 juillet 1981 sur l'Arrangement de Vienne du 12 juin 1973 concernant la protection des caractères typographiques et leur enregistrement international (Loi sur les caractères typographiques) (Journal officiel fédéral, II^e partie, p. 382). » (*Traduction*)

Ledit instrument de ratification ainsi que ledit instrument d'adhésion étaient accompagnés de déclarations selon lesquelles ledit Arrangement ainsi que ledit Protocole seront également applicables à Berlin (Ouest) à partir de la date à laquelle ledit Arrangement ainsi que ledit Protocole entrent en vigueur à l'égard de la République fédérale d'Allemagne.

La date d'entrée en vigueur dudit Arrangement ainsi que dudit Protocole sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions sera atteint.

Notification Vienne (caractères typographiques) N° 3, du 11 novembre 1981.

Obtentions végétales

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

I

Ratifications de l'Acte de 1978

AFRIQUE DU SUD

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a déposé le 21 juillet 1981 son instrument de ratification de l'Acte du 23 octobre 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) du 2 décembre 1961, revisée à Genève le 10 novembre 1972.

La date d'entrée en vigueur de ladite Convention internationale fera l'objet d'une notification spéciale lorsque le nombre requis de ratifications, d'acceptations, d'approbations ou d'adhésions sera atteint conformément à l'article 33.1) de ladite Convention internationale.

Notification UPOV N° 20, du 23 juillet 1981.

DANEMARK

Le Gouvernement du Danemark a déposé le 8 octobre 1981 son instrument de ratification de l'Acte du 23 octobre 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

La date d'entrée en vigueur de ladite Convention internationale fait l'objet d'une notification séparée (Notification UPOV N° 22, ci-dessous).

Notification UPOV N° 21, du 30 octobre 1981.

II

Entrée en vigueur de l'Acte de 1978

La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, revisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978 (ci-après dénommée « Acte de 1978 ») entrera en vigueur

le 8 novembre 1981,

soit un mois après le dépôt du nombre des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion requis concernant l'Acte de 1978.

A cet égard, il est rappelé que des instruments de ratification ou d'acceptation concernant l'Acte de 1978 ont été déposés

- le 3 novembre 1980, par la Nouvelle-Zélande,
- le 12 novembre 1980, par les Etats-Unis d'Amérique,
- le 19 mai 1981, par l'Irlande,
- le 17 juin 1981, par la Suisse,
- le 21 juillet 1981, par l'Afrique du Sud,
- le 8 octobre 1981, par le Danemark.

Etant donné que le nombre des instruments déposés est supérieur au minimum des cinq instruments requis et que trois desdits instruments ont été déposés — comme il est nécessaire — par des Etats parties à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 (c'est-à-dire l'Afrique du Sud, le Danemark et la Suisse), les conditions prévues à l'article 33.1) de l'Acte de 1978 pour l'entrée en vigueur de celui-ci ont été remplies.

En conséquence, et conformément aux dispositions de son article 33.1), l'Acte de 1978 entrera en vigueur le 8 novembre 1981 à l'égard des six Etats précités.

Notification UPOV N° 22, du 30 octobre 1981.

Réunions de l'OMPI

Union de Paris

Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris

Deuxième session

(Nairobi, 28 septembre au 24 octobre 1981)

NOTE *

La deuxième session de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris s'est tenue à Nairobi du 28 septembre au 24 octobre 1981¹.

Rappelons que cette session s'est tenue à Nairobi sur l'invitation du Gouvernement du Kenya, qui a mis gratuitement le Centre de conférences Kenyatta à la disposition de l'OMPI et qui a par la même occasion fourni du personnel et des moyens de transport.

Les dispositions prises par le Gouvernement kényen ont donné toute satisfaction et, le dernier jour de ses réunions, la Conférence a adopté une motion dans laquelle elle a fait part de sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Kenya pour la généreuse hospitalité qu'ils lui avaient offerte.

Au nom de l'Organisation, le Directeur général de l'OMPI a exprimé des sentiments similaires à l'adresse des hauts fonctionnaires du Kenya qui ont supervisé et organisé les services fournis par leur Gouvernement à la Conférence.

Cette deuxième session a réuni les représentants de 68 pays, dont 58 sont membres de l'Union de Paris.

Les pays membres de l'Union de Paris qui étaient représentés à la session sont les suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie,

Union soviétique, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Les pays qui ne sont pas membres de l'Union de Paris mais qui sont membres de l'OMPI et qui étaient représentés sont les suivants: Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Inde, Pakistan, Soudan.

Les pays qui ne sont membres ni de l'Union de Paris ni de l'OMPI et qui étaient représentés sont les suivants: Bangladesh, Lesotho, Rwanda.

Les principaux membres suivants des bureaux de la Conférence, élus lors de la première session, étaient présents à Nairobi et ont continué d'assumer leurs fonctions pendant la deuxième session: M. l'Ambassadeur A. Sène (Sénégal), Président de la Conférence; M. l'Ambassadeur F. Jiménez Dávila (Argentine), Président de la Commission principale I; M. G. Vianès (France), Président du Comité de rédaction.

M. J. Szomański (Pologne), Président de la Commission principale II, n'a pu rester à Nairobi que pendant la première semaine de la deuxième session. Après son départ, il a été remplacé par M. G. Puszta (Hongrie), dûment élu à ce poste par la Conférence en séance plénière.

La Conférence en séance plénière a aussi élu un nouveau Président de la Commission principale III en la personne de M. l'Ambassadeur W. E. Schuyler, Jr. (Etats-Unis d'Amérique).

La Commission de vérification des pouvoirs a élu un nouveau Président en la personne de M. D. J. Coward (Kenya).

La liste des participants suit la présente note.

La Conférence en séance plénière a tenu quatre réunions, la Commission principale I quatorze réunions, la Commission principale II six réunions, la Commission principale III une réunion, la Commission de vérification des pouvoirs une réunion et le Comité de rédaction une réunion.

Chacun des trois groupes « régionaux » a tenu une ou plusieurs réunions presque chaque jour pendant les 21 jours de travail de la deuxième session. Les délégués suivants ont été les porte-parole des trois groupes: M. E.-O. Vanderpuye (Ghana) pour le Groupe des pays en développement, M. P. Braendli (Suisse) pour le Groupe B (pays industrialisés à économie de marché) et M. I. Nayashkov (Union soviétique) pour le Groupe D (pays socialistes industrialisés).

La Commission principale I a examiné les modifications proposées pour l'article 5A de la Convention de Paris. Le dernier jour de ses réunions, un accord a été trouvé sur les questions les plus controversées

* Note du Bureau international.

¹ Pour la note relative à la première session, voir *La Propriété industrielle*, 1980, p. 142.

entre les représentants du Groupe des pays en développement, de la majorité des pays du Groupe B et du Groupe D. Au sujet de l'une de ces questions (à savoir la possibilité prévue en faveur des pays en développement d'accorder dans certaines conditions une licence non volontaire exclusive d'exploitation de l'invention brevetée), la Délégation des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle ne pourrait pas accepter un traité prévoyant cette possibilité tandis que, au sujet de la même question, les Délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont déclarées profondément déçues que l'accord réalisé ne prévoie pas les mêmes facultés pour tous les pays ou pour certains pays autres que les pays en développement. Dans son rapport à la Conférence en séance plénière, le Président de la Commission principale I a indiqué que, grâce aux résultats obtenus par cette Commission, la session de Nairobi marquait un progrès considérable sur la voie de la révision souhaitée de la Convention de Paris et que l'acquis de cette session devrait être particulièrement utile pour les pays en développement.

La Commission principale II a examiné les modifications proposées pour l'article 1^{er} de la Convention de Paris, tandis que la Commission principale III a procédé à l'examen préliminaire de quelques-unes des clauses finales. Aucun accord n'a été réalisé ni aucune décision prise par ces Commissions principales.

Lors de la réunion de clôture de sa deuxième session, la Conférence diplomatique en séance plénière a adopté la décision suivante:

« La Conférence diplomatique...,

« Considérant les progrès encourageants réalisés lors de sa deuxième session,

« Considérant, toutefois, qu'il n'a pas été possible d'épuiser son ordre du jour au cours de la deuxième session,

« Constatant par conséquent la nécessité d'une continuation de ses travaux,

« Demande à l'Assemblée de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle de prendre, lors de sa prochaine session de novembre 1981, les mesures nécessaires permettant la continuation de la Conférence diplomatique à la date la plus rapprochée et de donner au Bureau international de la propriété intellectuelle les directives appropriées. »

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Etats

ALGÉRIE ²

Chef de la Délégation

D. Hadj-Sadok, Directeur général, Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, Alger

² Membre de l'Union de Paris.

³ Membre de l'OMPI mais non de l'Union de Paris.

Chef adjoint de la Délégation

O. Benchehida, Chargé d'affaires, Ambassade d'Algérie, Nairobi

Délégués

L. Zebdji, Chef du Département des inventions, Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, Alger

F. Bouzid, Chef du Département des marques, des dessins et modèles, et des appellations d'origine, Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, Alger

A. Baali, Chef du Bureau des conventions, Ministère des affaires étrangères, Alger

A. Driss, Attaché, Ambassade d'Algérie, Nairobi

ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D') ²

Chef de la Délégation

A. Kuhn, Ambassador, Embassy of the Federal Republic of Germany, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

E. Steup, Head of Section, Federal Ministry of Justice, Bonn

Délégués

K.-P. Klaiber, Counsellor, Embassy of the Federal Republic of Germany, Nairobi

M. Aúz Castro, Counsellor, German Patent Office, Munich

Conseillers

G. Albrechtskirchinger, Lawyer, Frankfurt

H. Bezzenger, Frankfurt

E. Fischer, Lawyer, Frankfurt

K.-J. Heimbach, Leverkusen

H. P. Kunz-Hallstein, Lawyer, Max Planck Institute for Foreign and International Patent, Copyright and Competition Law, Munich

ARGENTINE ²

Chef de la Délégation

F. Jiménez Dávila, Embajador, Misión Permanente, Ginebra

Délégués

L. Molina Zaviría, Jefe, Departamento de Patentes de Inven-

ción, Secretaría de Desarrollo Industrial, Buenos Aires

J. Pereira, Secretario de Embajada, Misión Permanente, Ginebra

M. A. Fernández, Secretario de Embajada, Embajada de Argen-

tina, Nairobi

AUSTRALIE ²

Chef de la Délégation

C. H. Friemann, Deputy Commissioner of Patents, Deputy Registrar of Trade Marks, Patent, Trade Marks and Designs Office, Canberra

Chef suppléant de la Délégation

P. A. D. Smith, Senior Assistant Commissioner (Policy), Patent, Trade Marks and Designs Office, Canberra

Délégués

R. G. Crick, First Secretary, High Commission for Australia, Nairobi

D. K. Johnstone, Second Secretary, High Commission for Australia, Nairobi

AUTRICHE ²

Chef de la Délégation

O. Leberl, President of the Austrian Patent Office, Director General of the Industrial Property Department, Federal Ministry of Trade, Commerce and Industry, Vienna

Chefs suppléants de la Délégation

- G. Woschnagg, Ambassador, Embassy of Austria, Nairobi
 G. Mayer-Dolliner, Superior Counsellor, Industrial Property Department, Federal Ministry of Trade, Commerce and Industry, Vienna

Délégué

- M. Breisky, Minister-Counsellor, Embassy of Austria, Nairobi

BANGLADESH*Chef de la Délégation*

- A. N. Hamidullah, High Commissioner, High Commission for Bangladesh, Nairobi

BELGIQUE²*Chef de la Délégation*

- Vicomte G. Vilain XIII, Ambassadeur, Ambassade de Belgique, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

- J. Degavre, Conseiller adjoint, Ministère des affaires économiques, Bruxelles

Délégué

- F. Gevers, Président du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Bruxelles

BRÉSIL²*Chef de la Délégation*

- A. Gurgel de Alencar, Minister Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef suppléant de la Délégation

- J. A. Marcondes de Carvalho, Assistant to the Head of the Economic Department, Ministry of Foreign Relations, Brasilia

Conseillers

- C. R. Treiguer, Assistant to the President, National Institute of Industrial Property, Rio de Janeiro
 M. F. Cruz Filho, Advisor to the President, National Institute of Industrial Property, Rio de Janeiro

BULGARIE²*Délégué*

- K. Iliev, Directeur général, Institut des inventions et des rationalisations, Sofia

CANADA²*Chef de la Délégation*

- F. Hay, Director, Research and International Affairs, Department of Consumer and Corporate Affairs, Ottawa

Chef suppléant de la Délégation

- M. Vujnovich, Commercial Counsellor, High Commission for Canada, Nairobi

Délégués

- M. Leir, Economic and Treaty Law Division, Department of External Affairs, Ottawa
 R. Théberge, Research and International Affairs, Department of Consumer and Corporate Affairs, Ottawa
 J. Butler, Research and International Affairs, Department of Consumer and Corporate Affairs, Ottawa
 M. Johnston, Attorney-at-Law, Malcolm Johnston & Associates, Toronto

CHILI³*Délégué*

- J. Becker Marshall, Secretario de Embajada, Embajada de Chile, Nairobi

CHINE³*Chef de la Délégation*

- Tang Zongshun, Director, Legal Affairs Department, Chinese Patent Office, Beijing

Délégués

- Guo Shoukang, Associate Professor of Law, Chinese People's University, Beijing

- Huang Renxun, Expert, Trademark Bureau, General Administration for Industry and Commerce, Beijing

- Wang Zhengfa, Deputy Chief, Patent Agency, Legal Affairs Department, China Council for the Promotion of International Trade, Beijing

- Zhou Guoyong, Third Secretary, Embassy of China, Nairobi

COLOMBIE³*Chef de la Délégation*

- G. Nannetti Concha, Embajador, Embajador de Colombia, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

- R. Alzate de Wilches, Superintendente, Superintendencia de Industria y Comercio, Bogotá

CONGO²*Chef de la Délégation*

- A. Gabou, Procureur général près la Cour suprême, Conseiller technique, Ministère de la coopération, Brazzaville

Délégués

- F. Dibas, Conseiller, Ministère de l'industrie et de la pêche, Brazzaville

- J. P. Berri, Directeur des affaires administratives et financières, Ministère de la jeunesse et des sports, Brazzaville

- S. Nkakou née Moundziala, Inspectrice d'éducation physique et sportive, Directeur administratif du Comité olympique congolais, Brazzaville

- D. Ngassaki, Chef de l'antenne nationale de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie et du tourisme, Brazzaville

- S. Bayalama, Chef de la Section des questions juridiques, Ministère des affaires étrangères, Brazzaville

COSTA RICA³*Délégué*

- O. Cabo, Secretaria, Consulado General de Costa Rica, Nairobi

CÔTE D'IVOIRE²*Chef de la Délégation*

- B. T. Aka, Responsable du Service de la technologie et de l'information industrielle, Ministère du plan et de l'industrie, Abidjan

Chef suppléant de la Délégation

- K. F. Ekra, Conseiller, Mission permanente, Genève

DANEMARK²*Chef de la Délégation*

- K. Skjødt, Director, Patent and Trade Mark Office, Copenhagen.

Chef suppléant de la Délégation

- D. Simonsen, Head of Office, Patent and Trade Mark Office, Copenhagen

ÉGYPTE²*Chef de la Délégation*

M. N. Askalani, Ambassador, Embassy of Egypt, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

F. El Ibrashi, Minister Plenipotentiary, Ministry of Foreign Affairs, Cairo

Délégués

M. Abd El Naby, Counsellor, Embassy of Egypt, Nairobi

F. M. Baraka, Counsellor, Embassy of Egypt, Nairobi

T. O. Dinana, First Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Cairo

ESPAGNE²*Chef de la Délégation*

J. Fernández de Ybarra Moreno, Director General, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

Chef suppléant de la Délégation

J. Delicado Montero-Ríos, Director, Departamento de Estudios y Relaciones Internacionales, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

Délégués

S. Jessel, Directora, Departamento de Patentes y Modelos, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

A. Casado Cerviño, Jefe, Servicio de Relaciones Internacionales, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

Conseiller

A. Bercovitz, Catedrático de Derecho Mercantil, Universidad Nacional de Educación a Distancia, Ciudad Universitaria, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE²*Chef de la Délégation*

W. E. Schuyler, Jr., Ambassador, Department of State, Washington, D. C.

Chefs suppléants de la Délégation

M. K. Kirk, Director, Office of Legislation and International Affairs, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D. C.

H. J. Winter, Director, Office of Business Practices, Bureau of Economic and Business Affairs, Department of State, Washington, D. C.

Conseillers

L. Schroeder, Industrial Property Specialist, Office of Legislation and International Affairs, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D. C.

G. R. Clark, Sunbeam Corporation, Oak Brook, Illinois

J. A. DeGrandi, Beveridge, DeGrandi, Kline and Lunsford, Washington, D.C.

L. W. Evans, Standard Oil Company, Cleveland, Ohio

B. Pattishall, Pattishall, McAuliffe and Hofstetter, Chicago, Illinois

A. S. Cooper, Schuyler, Banner, Birch, McKie and Beckett, Washington, D.C.

R. C. Witte, Procter and Gamble, Cincinnati, Ohio

D. R. Dunner, Finnegan, Henderson, Farabow, Garrett and Dunner, Washington, D.C.

T. E. Smith, Lee, Smith and Jager, Chicago, Illinois

FINLANDE²*Chef de la Délégation*

O. Lares, Ambassador, Director for Legal Affairs, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

Chef adjoint de la Délégation

T. Kivi-Koskinen, Director General, National Board of Patents and Registration, Helsinki

Délégués

E. Wuori, Deputy Director General, National Board of Patents and Registration, Helsinki

A.-R. Ketokoski, Counsellor, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

M. Huhta, Second Secretary, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

Conseillers

V. Vainio, Director, Confederation of Finnish Industries, Helsinki

S. Henriksson, Legal Adviser, Confederation of Finnish Industries, Helsinki

FRANCE²*Chef de la Délégation*

R. Duzer, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Ambassade de France, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

G. Vianès, Chef du Service de la propriété industrielle, Directeur de l'Institut national de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie, Paris

Délégués

M. Hiance, Conseiller juridique, Institut national de la propriété industrielle, Paris

L. Nicodème, Secrétaire-adjoint principal des affaires étrangères, Direction des affaires économiques et financières, Ministère des relations extérieures, Paris

R. Tinlot, Inspecteur général, Ministère de la consommation, Paris

Conseillers

A. Françon, Professeur à l'Université de Paris II, Paris

P. Macé, Conseiller économique et commercial, Ambassade de France, Nairobi

P. Rouyre, Membre du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Paris

GHANA²*Chef de la Délégation*

E. Y. Agorsor, Acting High Commissioner, High Commission for Ghana, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

D. M. Mills, Registrar-General, Registrar-General's Department, Ministry of Justice, Accra

Chef adjoint de la Délégation

E.-O. Vanderpuye, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE²*Chef de la Délégation*

A. Afenduli, Ambassador, Embassy of Greece, Nairobi

Délégué

D. Hadjimichalis, Special Legal Adviser, Ministry of Commerce, Athens

Conseiller

A. Argyriadis, Professor of Law, University of Athens, Chairman, Legislative Committee for Industrial Property, Athens

HONGRIE²*Chef de la Délégation*

G. Pusztai, Président, Office national des inventions, Budapest

Délégués

- J. Bobrovszky, Chef de Département, Office national des inventions, Budapest
 G. Bánrévy, Chef adjoint de Département, Ministère du commerce extérieur, Budapest
 L. Mohácsy, Chef adjoint de Département, Comité national pour le développement technique, Budapest
 G. Szénási, Deuxième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Budapest

INDE³*Chef de la Délégation*

S. M. Ghosh, Secretary, Department of Industrial Development, New Delhi

Délégués

- S. D. Jha, Joint Secretary, Ministry of Law, New Dehli
 A. Malhotra, Second Secretary, High Commission for India, Nairobi

INDONÉSIE²*Chef de la Délégation*

M. Sidik, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Chef adjoint de la Délégation

W. Martosewojo, Director, Directorate of Patent and Copyright, Department of Justice, Jakarta

Délégués

- H. Reksodiputro, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
 S. Sikar, Official of the Directorate of Treaties and Legal Affairs, Department of Foreign Affairs, Jakarta

IRAQ²*Chef de la Délégation*

Z. Haidar, Ambassador, Embassy of Iraq, Nairobi

Délégués

- A. S. Ahmed, Commercial Counsellor, Embassy of Iraq, Nairobi
 H. M. Amin, First Secretary, Embassy of Iraq, Nairobi
 A. H. Sarhan, Administrative Officer, Embassy of Iraq, Nairobi

IRLANDE²*Chef de la Délégation*

M. J. Quinn, Controller of Patents, Designs and Trade Marks, Patents Office, Dublin

Chef suppléant de la Délégation

F. McCarthy, Legal Advisor, Office of the Attorney General, Dublin

Délégué

B. Lyons, First Secretary, Embassy of Ireland, Nairobi

ISRAEL²*Délégués*

- Y. Tsur, Commissioner of Patents, Designs and Trade Marks, Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem
 M. Yedid, Permanent Representative, Permanent Mission of Israel to the UNEP and Habitat, Nairobi

ITALIE²*Chef de la Délégation*

A.V. de Mohr Sunnegg Morberg, Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

Délégué

- R. Boros, Direction générale, Programmation et développement, Ministère des participations d'Etat, Rome

Conseiller

- C. Fiammenghi, Avocat, Expert du Collège italien des consultants en propriété industrielle et du Groupe italien de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Rome

JAPON²*Chef de la Délégation*

T. Kosugi, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Embassy of Japan, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

H. Shimada, Director-General, Patent Office, Tokyo

Délégués suppléants

- I. Shamoto, Director-General, Department of Appeal, Patent Office, Tokyo
 S. Sato, Official, International Conventions Division, Treaties Bureau, Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
 S. Uemura, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Conseillers

- M. Fujioka, Deputy Director, General Administration Division, General Administration Department, Patent Office, Tokyo
 M. Hayama, Second Secretary, Embassy of Japan, Nairobi
 Y. Numazawa, Official, Specialized Agencies Division, United Nations Bureau, Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
 S. Imai, Second Secretary, Embassy of Japan, Nairobi
 K. Ishimaru, Director, Japan Trade Center, Düsseldorf

KENYA²*Chef de la Délégation*

J. K. Kamere, Attorney General, Attorney General's Chambers, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

D. J. Coward, Registrar-General, Registrar-General's Department, Nairobi

Délégué

J. N. King'Arui, Deputy Registrar-General, Registrar-General's Department, Nairobi

LESOTHO

Délégué

H. S. Nyankale, Part-time Lecturer, National University of Lesotho, Maseru

LIECHTENSTEIN²*Chef de la Délégation*

A. Ritz, Collaborateur diplomatique, Vaduz

LUXEMBOURG²*Chef de la Délégation*

J. P. Kleiweg de Zwaan, Conseiller, Ambassade des Pays-Bas, Nairobi

MAROC²*Chef de la Délégation*

A. Skalli, Ambassadeur, Mission permanente, Genève

Chefs suppléants de la Délégation

M. S. Abderrazik, Directeur, Office marocain de la propriété industrielle, Casablanca
 T. Rhoufrani, Chargé d'affaires, Ambassade du Maroc, Nairobi

Délégué

A. Bojji, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

MEXIQUE²*Chef de la Délégation*

G. Zárate Tristán, Director General de Invenciones y Marcas, Secretaría de Patrimonio y Fomento Industrial, México

Délégués suppléants

J. M. Terán Contreras, Director General del Derecho de Autor, Secretaría de Educación Pública, México

J. Cordero Rossell, Consejero, Embajada de México, Nairobi

Conseillers

A. Cantoral Tellaeche, Subdirector de Operaciones, Dirección General de Invenciones y Marcas, Secretaría de Patrimonio y Fomento Industrial, México

V. C. García Moreno, Asesor de Asuntos Internacionales de Derecho de Autor, Secretaría de Educación Pública, México

J. A. Flores Cano, Asesor Jurídico de Derecho de Autor, Secretaría de Educación Pública, México

V. J. Blanco Labra, Asesor Jurídico, México

MONACO²*Chef de la Délégation*

E. R. Franz, Chargé de mission, Département des finances et de l'économie, Monaco

NIGÉRIA²*Chef de la Délégation*

I. A. Owoyele, Principal Assistant Registrar, Trade Marks, Patents, Designs & Copyright Division, Federal Ministry of Commerce, Lagos

NORVÈGE²*Chef de la Délégation*

A. G. Gerhardsen, Director General, Norwegian Patent Office, Oslo

Chef suppléant de la Délégation

T. Alfsen, Head of Division, Ministry of Industry, Oslo

Conseillers

J. Smith, Deputy Director General, Norwegian Patent Office, Oslo

B. Bye, Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE²*Chef de la Délégation*

R. M. Richards, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA²*Chef de la Délégation*

G. A. M. Ndagije, Acting Registrar General, Ministry of Justice, Kampala

Délégué

A. E. Kaboggoza-Musoke, Assistant Registrar General, Ministry of Justice, Kampala

PAKISTAN³*Chef de la Délégation*

M. A. Khan, Chargé d'affaires, a.i., Embassy of Pakistan, Nairobi

Délégué

P. Nighat, Commercial Attaché, Embassy of Pakistan, Nairobi

PAYS-BAS²*Chef de la Délégation*

E. Tydeman, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Embassy of the Netherlands, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

J. Dekker, President, Patent Office, Rijswijk

Délégués

W. Neervoort, Member, Patent Office, Rijswijk

H. J. G. Pieters, Advisor on Industrial Property Matters, Legislation and Other Legal Affairs Department, Ministry of Economic Affairs, The Hague

E. L. M. Kalshoven van Tijen, Treaties Preparation Section, Ministry of Foreign Affairs, The Hague

F. E. R. Rhodius, First Secretary, Embassy of the Netherlands, Nairobi

Conseiller

D. Hijmans, Patent Agent, Rijswijk

PHILIPPINES²*Chef de la Délégation*

F. F. Santos, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Délégué

Z. M. Alberto, Second Secretary and Consul, Embassy of the Philippines, Nairobi

POLOGNE²*Chef de la Délégation*

J. Witek, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Ambassade de Pologne, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

J. Szomański, Président, Office des brevets, Varsovie

Délégué

B. Rokicki, Chef de la Section de la coopération internationale, Office des brevets, Varsovie

PORTEGAL²*Chef de la Délégation*

J. Pereira Bastos, Ambassadeur, Ambassade du Portugal, New Delhi

Chef suppléant de la Délégation

J. Mota Maia, Directeur général, Institut national de la propriété industrielle, Lisbonne

Délégués

R. Morais Serrão, Directeur, Service des marques, Institut national de la propriété industrielle, Lisbonne

J. Van-Zeller Garin, Conseiller juridique, Institut national de la propriété industrielle, Lisbonne

J. Pereira da Cruz, Agent officiel de la propriété industrielle, Lisbonne

RÉPUBLIQUE DE CORÉE²*Chef de la Délégation*

Sang Sub Lee, Administrator, Office of Patents Administration, Seoul

Chef suppléant de la Délégation

Suk-Jae Kang, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary,
Embassy of the Republic of Korea, Nairobi

Délégués

Dae-Hwa Choi, Counsellor, Embassy of the Republic of Korea,
Nairobi

Boo-Hong Hwang, Director, Treaties Division II, Ministry of
Foreign Affairs, Seoul,

Kwang-Sun Chung, Officer of Legal Affairs, Office of Patents
Administration, Seoul

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE²*Chef de la Délégation*

D. Schack, Head, International Cooperation Department,
Office for Inventions and Patents, Berlin

Délégués

F. Jonkisch, Head, Legal Main Department, Office for inventions
and Patents, Berlin

M. Förster, Interpreter, Office for Inventions and Patents,
Berlin

ROUMANIE²*Chef de la Délégation*

N. Neagos, Premier Secrétaire, Ambassade de Roumanie,
Khartoum

Chef suppléant de la Délégation

M. N. Velicescu, Chef de la Représentation économique de la
Roumanie, Nairobi

ROYAUME-UNI²*Chef de la Délégation*

I. J. G. Davis, Comptroller General of Patents, Designs and
Trade Marks, The Patent Office, London

Chef adjoint de la Délégation

V. Tarnofsky, Assistant Comptroller, The Patent Office, London

Délégués

L. Lewis, Senior Examiner, The Patent Office, London

J. W. B. Richards, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

R. K. Gardiner, Assistant Legal Adviser, Foreign & Commonwealth Office, London

Conseillers

J. M. Aubrey, Courtaulds Limited, London

E. R. Wenman, Imperial Chemical Industries Limited, London

C. G. Wickham, Chairman, Industrial Property Panel, Confederation of British Industry, London

RWANDA*Chef de la Délégation*

I. Munyeshyaka, Ambassadeur, Ambassade du Rwanda,
Nairobi

Délégué

S. Ndimubanzi, Premier Conseiller, Ambassade du Rwanda,
Nairobi

SÉNÉGAL²*Chef de la Délégation*

A. Sène, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission
permanente, Genève

Délégué

A. M. Dieng, Ingénieur chargé de la propriété industrielle,
Direction de l'industrie, Ministère du développement
industriel, Dakar

SOUDAN³*Chef de la Délégation*

A. M. O. Yassin, Registrar-General, Attorney General's General
Office (Administration of Companies), Khartoum

Délégué

T. F. Estafanos, Registrar of Trade Marks, Attorney General's
General Office (Administration of Companies), Khartoum

SRI LANKA²*Chef de la Délégation*

S. Poologasingam, Acting High Commissioner, High Commission for Sri Lanka, Nairobi

SUÈDE²*Chef de la Délégation*

G. Borggård, Director General, Royal Patent and Registration
Office, Stockholm

Chef adjoint de la Délégation

S. Norberg, Under-Secretary for Legal Affairs and Administration,
Ministry of Commerce, Stockholm

Délégués

C. Uggla, President, Court of Patent Appeals, Stockholm
M. Jacobsson, Legal Adviser, Ministry of Justice, Stockholm
M. Wilkens, Counsellor, Embassy of Sweden, Nairobi

Conseillers

L. Körner, Director, Federation of Swedish Industries,
Stockholm

T. Hård, Secretary, Federation of Swedish Industries, Stockholm

SUISSE²*Chef de la Délégation*

P. Braendli, Directeur, Office fédéral de la propriété intellectuelle,
Berne

Chefs suppléants de la Délégation

R. Kämpf, Chef de la Section du droit des brevets et des dessins
et modèles, Office fédéral de la propriété intellectuelle,
Berne

F. Balley, Chef de la Section des marques, Office fédéral de la
propriété intellectuelle, Berne

Délégués

J.-M. Salamard, Adjoint scientifique, Office fédéral de la
propriété intellectuelle, Berne

H. K. Züst, Attaché, Ambassade de Suisse, Nairobi

M. Kummer, Secrétaire du Directoire de l'Union suisse du
commerce et de l'industrie, Zurich

TANZANIE²*Chef de la Délégation*

G. B. Liundi, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva,

Délégué

L. T. Kalunga, Principal State Attorney, Ministry of Justice,
Dar es Salaam

TCHÉCOSLOVAQUIE²*Chef de la Délégation*

V. Vaníš, Vice-Président, Office for Inventions and Discoveries,
Prague

Délégués

J. Prošek, Head of Department, Office for Inventions and
Discoveries, Prague

V. Špaček, First Secretary, Embassy of Czechoslovakia, Nairobi

TRINITÉ-ET-TOBAGO²*Chef de la Délégation*

W. S. Naimool, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef suppléant de la Délégation

V. Lasse, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE²*Chef de la Délégation*

A. Miladi, Directeur, Ministère de l'économie nationale, Tunis

TURQUIE²*Chef de la Délégation*

N. Karaköylü, Ambassador, Embassy of Turkey, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

N. Yosmaoglu, Director of Section, General Directorate of Industrial Property, Ministry of Industry and Technology, Ankara

UNION SOVIÉTIQUE²*Chef de la Délégation*

I. Nayashkov, Chairman, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

Chef adjoint de la Délégation

V. Zubarev, Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

Délégués

V. Rochtchine, Counsellor, USSR Council of Ministers, Moscow
L. Kostikov, Assistant to the Chairman, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

I. Gyrdymov, Deputy Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

M. Boguslavsky, Professor, State and Law Institute, USSR Academy of Sciences, Moscow

A. I. Korchma, Attaché, Ministry of Foreign Affairs, Moscow

Conseillers

Y. Smirnov, Head, Licensing Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

R. Shabanov, Head, Department of Trademarks and Industrial Designs, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

V. Dolmatov, First Secretary, USSR Permanent Mission to International Organizations, Nairobi

L. Safonov, First Secretary, Embassy of the Soviet Union, Nairobi

URUGUAY²*Délégué*

J. C. Speranza, Asesor Letrado de la Dirección de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Montevideo

YUGOSLAVIE²*Chef de la Délégation*

D. Bošković, Director, Federal Patent Office, Belgrade

Chef suppléant de la Délégation

R. Terzić, Ambassador, Embassy of Yugoslavia, Nairobi

Délégués

D. Ćemalović, Senior Adviser, Federal Patent Office, Belgrade

Z. Baštić, First Secretary, Embassy of Yugoslavia, Nairobi

ZAIRE²*Chef de la Délégation*

M. Ndeze, Ambassadeur, Ambassade du Zaïre, Nairobi

Délégués

B. Boloto-Byongo, Conseiller du Premier Commissaire d'Etat chargé des questions économiques et de gestion des entreprises publiques, Kinshasa

K. Kivuath Kaj, Conseiller principal au Conseil législatif, Kinshasa

ZAMBIE²*Chef de la Délégation*

J. M. Chimba, High Commissioner, High Commission for Zambia, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

A. R. Zikonda, Registrar of Patents, Trade Marks, Companies and Business Names, Ministry of Commerce and Industry, Lusaka

Délégué

M. C. J. Kunkuta, Deputy Registrar of Patents, Trade Marks, Companies and Business Names, Ministry of Commerce and Industry, Lusaka

II. Organisations intergouvernementales*Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)*

R. Kloepzig, Senior Industrial Development Officer, Unido Technology Programme, Vienna

G. Bekele, Senior Industrial Development Field Adviser, Nairobi

P. K. F. Herrmann, Junior Professional Officer, Nairobi

Nations Unies : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

I. Ngandu, UNHCR Representative, Nairobi

M. den Hond, Legal Protection Officer, Nairobi

Agence spatiale européenne (ESA)

R. Oosterlinck, Chef du Service de la propriété intellectuelle, Paris

Communautés européennes

B. Harris, Chef de la Division de la propriété intellectuelle, Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

B. Schwab, Administrateur principal, Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

U. Brühann, Administrateur, Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

A. McClellan, Conseiller juridique, Service juridique, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

J. Bourgeois, Conseiller juridique, Service juridique, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

E. Boullez, Administrateur, Direction générale de l'agriculture, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

L. Salzmann, Economic Adviser, Delegation of the Commission of the European Communities, Nairobi

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

K. A. Johnson, Chef du Service des marques, des dessins et modèles industriels et des appellations d'origine, Yaoundé

Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)

J. H. Ntabgoba, Director, Nairobi
E. Lartey, Chief Technical Adviser, Nairobi

Organisation européenne des brevets (OEB)

J. C. A. Staehelin, Vice-President, Directorate General 5, Legal Affairs and International Relations, Munich

U. J. Schatz, Principal Director, International Affairs, Munich

Secrétariat du Comité intérimaire pour le brevet communautaire

V. Scordamaglia, Head of Division, Brussels

J.-F. Faure, Administrator, Brussels

J. Huber, Administrator, Brussels

K. Mellor, Administrator, Brussels

III. Organisations internationales non gouvernementales

Asian Patent Attorneys Association (APAA)

K. Asamura, Patent Attorney, Tokyo

N. Kato, Patent Attorney, Tokyo

F. Ohtsuka, Patent Attorney, Tokyo

Y. Uchida, Patent Attorney, Tokyo

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)

G. Gaultier, Rapporteur général de l'AIPPI, Paris

M. Chome, Vice-président de l'AIPPI, Bruxelles

Chambre de commerce internationale (CCI)

G. Gansser, Directeur adjoint, Ciba-Geigy, Bâle

B. J. Kish, International Patent Counsel, Merck and Co., Inc., Rahway, New Jersey

Fédération internationale des associations des inventeurs (IFI)

F. Burmester, Deutscher Erfinderverband e.v. (DEV), Nürnberg

S.-E. Angert, Djursholm

Licensing Executives Society (International) (LES)

P. N. Mandros, Burns, Doane, Swecker and Mathis, Alexandria, Virginia

Pacific Industrial Property Association (PIPA)

K. Ono, President of the Japanese Group of PIPA, General Manager, Patent Department, Kyowa Hakko Kogyo Co., Ltd., Tokyo

K. F. Jorda, Corporate Patent Counsel, Ciba-Geigy Corporation, Ardsley, New York

A. D. Lourie, Vice-President, Smith Kline Corporation, Philadelphia, Pennsylvania

Union des industries de la Communauté européenne (UNICE)

G. Gansser, Directeur adjoint, Ciba-Geigy, Bâle

United States Trademark Association (USTA)

G. W. Cooper, Attorney-at-Law, New York

IV. Bureaux, Commissions et Comités

Conférence

Président: A. Sène (Sénégal)

Vice-présidents: F. Hay (Canada); F. El Ibrashi (Egypte); T. Kosugi (Japon); G. Zárate Tristain (Mexique); J. Dekker

(Pays-Bas); J. Hemmerling (République démocratique allemande); I. Nayashkov (Union soviétique); J. Speranza (Uruguay); D. Bošković (Yougoslavie)

Secrétaire général: K. Pfanner (OMPI)

Secrétaire général adjoint: L. Baeumer (OMPI)

Commission de vérification des pouvoirs

Président: D. J. Coward (Kenya)

Vice-présidents: J. Bobrovský (Hongrie); R. Boros (Italie)

Secrétaire: G. Ledakis (OMPI)

Membres: Autriche, Bulgarie, Hongrie, Indonésie, Italie, Kenya, République démocratique allemande, Suisse, Uruguay

Commission principale I

Président: F. Jiménez-Dávila (Argentine)

Vice-présidents: G. Pusztai (Hongrie); C. Uggla (Suède)

Secrétaire: L. Bauemer (OMPI)

Commission principale II

Président: J. Szomański (Pologne) (jusqu'au 15/X/81); G. Pusztai (Hongrie) (à partir du 15/X/81)

Vice-présidents: P. A. Smith (Australie); S.-J. Kang (République de Corée)

Secrétaire: V. Moujjelev (OMPI)

Commission principale III

Président: W. Schuyler, Jr. (Etats-Unis d'Amérique)

Vice-présidents: F. F. Santos (Philippines); V. Vaníš (Tchécoslovaquie)

Secrétaire: G. Ledakis (OMPI)

Comité de rédaction

Président: G. Vianès (France)

Vice-présidents: D. Hadj-Sadok (Algérie); J. Delicado Montero-Ríos (Espagne); D. Schack (République démocratique allemande)

Secrétaire: F. Curchod (OMPI)

Membres: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Espagne, France, Pologne, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Union soviétique, Yougoslavie

Ex officio: Président de la Commission principale I: F. Jiménez-Dávila (Argentine); Président de la Commission principale II: J. Szomański (Pologne) (jusqu'au 15/X/81); G. Pusztai (Hongrie) (à partir du 15/X/81); Président de la Commission principale III: W. Schuyler, Jr. (Etats-Unis d'Amérique)

Comité directeur

Président de la Conférence: A. Sène (Sénégal)

Président de la Commission de vérification des pouvoirs: D. J. Coward (Kenya)

Président de la Commission principale I: F. Jiménez-Dávila (Argentine)

Président de la Commission principale II: J. Szomański (Pologne) (jusqu'au 15/X/81); G. Pusztai (Hongrie) (à partir du 15/X/81)

Président de la Commission principale III: W. Schuyler, Jr. (Etats-Unis d'Amérique)

Président du Comité de rédaction: G. Vianès (France)

Secrétaire: K. Pfanner (OMPI)

V. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

A. Bogsch, Directeur général
 K. Pfanner, Vice-directeur général
 M. Porzio, Vice-directeur général
 L. Baeumer, Directeur, Division de la propriété industrielle
 G. Ledakis, Conseiller juridique
 I. Thiam, Directeur de la Division des relations extérieures
 F. Curchod, Chef de la Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle
 V. Moujjelev, Traducteur-Reviseur, Section linguistique
 I. Pike-Wanigasekara, Assistante principale, Cabinet du Directeur général
 M. Qayoom, Chef de la Section des conférences et des services communs
 J. Quashie-Idun, Administrateur principal chargé de programme, Division de la coopération pour le développement
 H. Rossier, Chef de la Section du courrier et des documents.
 F. Simon, Juriste, Section des pays en développement, Division de la propriété industrielle
 I. Perez-Fernández, Traducteur, Section linguistique

Protection du symbole olympique

Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité concernant la protection du symbole olympique

(Nairobi, 24 au 26 septembre 1981)

NOTE *

Sur l'invitation du Gouvernement du Kenya, l'OMPI a organisé à Nairobi la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité concernant la protection du symbole olympique. Cette Conférence a eu lieu du 24 au 26 septembre 1981 au Centre de conférences Kenyatta de Nairobi.

Soixante Etats étaient représentés par quelque 200 délégués. Le Comité international olympique était aussi représenté.

La Conférence a été présidée par l'Honorable J. K. Kamere, *Attorney-General* du Kenya, assisté de M. D. J. Coward, *Registrar-General* du Kenya, qui a exercé les fonctions de vice-président. La liste des participants suit la présente note.

La Conférence diplomatique a adopté un traité multilatéral intitulé « Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique ». Son adoption a eu lieu le 26 septembre 1981.

Le Traité comprend dix articles. Il est reproduit dans les *Lois et traités de propriété industrielle* de ce mois (voir TRAITÉS MULTILATÉRAUX, Texte 1-007).

Tous les Etats parties au Traité sont tenus de protéger le symbole olympique — cinq anneaux entre-

lacés — contre son utilisation à des fins commerciales (dans la publicité, sur les produits, etc.) sans l'autorisation du Comité international olympique, propriétaire de ce symbole.

Le Traité prévoit aussi que les recettes perçues par le Comité international olympique au titre des licences concédées pour l'utilisation du symbole olympique à des fins commerciales doivent être reversées en partie aux comités nationaux olympiques intéressés.

Le Traité devrait donc assurer aux comités nationaux olympiques, et notamment à ceux des pays en développement, de nouvelles et très importantes ressources qui pourront servir à créer de nouvelles installations sportives telles que stades et piscines et à payer les frais de voyage et de participation aux Jeux olympiques des athlètes des pays en développement.

Le texte du Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique a été signé à Nairobi au nom des 21 Etats suivants: Argentine, Autriche, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Espagne, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Israël, Kenya, Mexique, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka, Suisse, Trinité-et-Tobago et Union soviétique. Ce texte reste ouvert à la signature, à Nairobi, jusqu'au 31 décembre 1982 puis, à Genève, jusqu'au 30 juin 1983.

Le Traité peut être signé par tout pays membre de l'OMPI ou de l'Union de Paris. En outre, tout pays membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une des Institutions spécialisées qui sont reliées à l'Organisation des Nations Unies peut devenir partie au Traité (même s'il ne l'a pas signé ou s'il ne pouvait le signer).

Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion doivent être déposés auprès du Directeur général de l'OMPI.

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Etats

ALGÉRIE

Chef de la Délégation
 O. Benchehida, Chargé d'affaires, Ambassade d'Algérie, Nairobi
Délégué
 A. Driss, Attaché, Ambassade d'Algérie, Nairobi

ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D')

Chef de la Délégation
 E. Steup, Head of Section, Federal Ministry of Justice, Bonn
Chef suppléant de la Délégation
 K.-P. Klaiber, Counsellor, Embassy of the Federal Republic of Germany, Nairobi

* Note du Bureau international.

Délégué

M. Aúz Castro, Counsellor, German Patent Office, Munich

ARGENTINE*Chef de la Délégation*

F. Jiménez Dávila, Embajador, Misión Permanente, Ginebra

Délégués

L. Molina Zuviria, Jefe, Departamento de Patentes de Invención, Secretaría de Desarrollo Industrial, Buenos Aires

J. Pereira, Secretario de Embajada, Misión Permanente, Ginebra
M. A. Fernández, Secretario de Embajada, Embajada de Argentina, Nairobi

AUSTRALIE*Chef de la Délégation*

C. H. Friemann, Deputy Commissioner of Patents, Deputy Registrar of Trade Marks, Patent, Trade Marks and Designs Office, Canberra

Chef suppléant de la Délégation

P. A. D. Smith, Senior Assistant Commissioner (Policy), Patent, Trade Marks and Designs Office, Canberra

Délégués

R. G. Crick, First Secretary, High Commission for Australia, Nairobi

D. K. Johnstone, Second Secretary, High Commission for Australia, Nairobi

AUTRICHE*Chef de la Délégation*

G. Mayer-Dolliner, Superior Counsellor, Industrial Property Department, Federal Ministry of Trade, Commerce and Industry, Vienna

Délégué

M. Breisky, Minister-Counsellor, Embassy of Austria, Nairobi

BANGLADESH*Chef de la Délégation*

A. N. Hamidullah, High Commissioner, High Commission for Bangladesh, Nairobi

CANADA*Chef de la Délégation*

F. Hay, Directeur, Recherche et affaires internationales, Ministère de la consommation et des corporations, Ottawa

Chef adjoint de la Délégation

M. Vujnovich, Conseiller (Affaires commerciales), Haut-Commissariat du Canada, Nairobi

Délégués

M. Leir, Direction du droit économique et des traités, Ministère des affaires extérieures, Ottawa

R. Théberge, Recherche et affaires internationales, Ministère de la consommation et des corporations, Ottawa

J. Butler, Recherche et affaires internationales, Ministère de la consommation et des corporations, Ottawa

CHILI*Délégué*

J. Becker Marshall, Secretario de Embajada, Embajada de Chile, Nairobi

CHINE*Chef de la Délégation*

Tang Zongshun, Director, Legal Affairs Department, Chinese Patent Office, Beijing

Délégués

Guo Shoukang, Associate Professor of Law, Chinese People's University, Beijing

Huang Renxun, Expert, Trademark Bureau, General Administration for Industry and Commerce, Beijing

Wang Zhengfa, Deputy Chief, Patent Agency, Legal Affairs Department, China Council for the Promotion of International Trade, Beijing

Zhou Guoyong, Third Secretary, Embassy of China, Nairobi

COLOMBIE*Chef de la Délégation*

G. Nannetti Concha, Embajador, Embajada de Colombia, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

R. Alzate de Wilches, Superintendente, Superintendencia de Industria y Comercio, Bogotá

CONGO*Chef de la Délégation*

A. Gabou, Procureur général près la Cour suprême, Conseiller technique, Ministère de la coopération, Brazzaville

Délégués

F. Dibas, Conseiller, Ministère de l'industrie et de la pêche, Brazzaville

J. P. Berri, Directeur des affaires administratives et financières, Ministère de la jeunesse et des sports, Brazzaville

S. Nkakou née Moundziala, Inspectrice d'éducation physique et sportive, Directeur administratif du Comité olympique congolais, Brazzaville

D. Ngassaki, Chef de l'antenne nationale de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie et du tourisme, Brazzaville

S. Bayalama, Chef de la Section des questions juridiques, Ministère des affaires étrangères, Brazzaville

COSTA RICA*Délégué*

O. Cabo, Secretaria, Consulado General de Costa Rica, Nairobi

CÔTE D'IVOIRE*Chef de la Délégation*

B. T. Aka, Responsable du Service de la technologie et de l'information industrielle, Ministère du plan et de l'industrie, Abidjan

Chef suppléant de la Délégation

K. F. Ekra, Conseiller, Mission permanente, Genève

ÉGYPTE*Chef de la Délégation*

M. N. Askalani, Ambassador, Embassy of Egypt, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

M. Abd El Naby, Counsellor, Embassy of Egypt, Nairobi

Délégués

F. M. Baraka, Counsellor, Embassy of Egypt, Nairobi

T. O. Dinana, First Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Cairo

ESPAGNE

Chef de la Délégation

J. Fernández de Ybarra Moreno, Director General, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

Chef suppléant de la Délégation

J. Delicado Montero-Ríos, Director, Departamento de Estudios y Relaciones Internacionales, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

Délégués

S. Jessel, Directora, Departamento de Patentes y Modelos, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

A. Casado Cerviño, Jefe, Servicio de Relaciones Internacionales, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid

Conseiller

A. Bercovitz, Catedrático de Derecho Mercantil, Universidad Nacional de Educación a Distancia, Ciudad Universitaria, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Chef de la Délégation

W. E. Schuyler, Jr., Ambassador, Department of State, Washington, D.C.

Chefs suppléants de la Délégation

M. K. Kirk, Director, Office of Legislation and International Affairs, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.

H. J. Winter, Director, Office of Business Practices, Bureau of Economic and Business Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Conseiller

L. Schroeder, Industrial Property Specialist, Office of Legislation and International Affairs, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.

FINLANDE

Chef de la Délégation

O. Lares, Ambassador, Director for Legal Affairs, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

Délégués

A.-R. Ketokoski, Counsellor, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

M. Huhta, Second Secretary, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

Conseiller

V. Vainio, Director, Confederation of Finnish Industries, Helsinki

FRANCE

Chef de la Délégation

R. Duzer, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Ambassade de France, Nairobi

Chefs suppléants de la Délégation

G. Vianès, Chef du Service de la propriété industrielle, Directeur de l'Institut national de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie, Paris

L. Nicodème, Secrétaire-adjoint principal des affaires étrangères, Direction des affaires économiques et financières, Ministère des relations extérieures, Paris

GHANA

Chef de la Délégation

E. Y. Agorsor, Acting High Commissioner, High Commission for Ghana, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

D. M. Mills, Registrar-General, Registrar-General's Department, Ministry of Justice, Accra

Chef adjoint de la Délégation

E.-O. Vanderpuye, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE

Chef de la Délégation

A. Afenduli, Ambassador, Embassy of Greece, Nairobi

Délégué

D. Hadjimichalis, Special Legal Adviser, Ministry of Commerce, Athens

Conseiller

A. Argyriadis, Professor of Law, University of Athens; Chairman, Legislative Committee for Industrial Property, Athens

HONGRIE

Chef de la Délégation

G. Pusztai, Président, Office national des inventions, Budapest

Délégué

J. Bobrovszky, Chef de Département, Office national des inventions, Budapest

G. Bánrévy, Chef adjoint de Département, Ministère du commerce extérieur, Budapest,

L. Mohácsy, Chef adjoint de Département, Comité national pour le développement technique, Budapest

G. Szénási, Deuxième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Budapest

INDONÉSIE

Chef de la Délégation

M. Sidik, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Chef adjoint de la Délégation

W. Martosewojo, Director, Directorate of Patent and Copyright, Department of Justice, Jakarta

Délégué

H. Reksodiputro, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

S. Sikar, Official of the Directorate of Treaties and Legal Affairs, Department of Foreign Affairs, Jakarta

IRLANDE

Chef de la Délégation

M. J. Quinn, Controller of Patents, Designs and Trade Marks, Patents Office, Dublin

Chef suppléant de la Délégation

F. McCarthy, Legal Advisor, Office of the Attorney General, Dublin

Délégué

B. Lyons, First Secretary, Embassy of Ireland, Nairobi

ISRAËL

Délégué

Y. Tsur, Commissioner of Patents, Designs and Trade Marks, Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

M. Yedid, Permanent Representative, Permanent Mission of Israel to the UNEP and Habitat, Nairobi

ITALIE*Chef de la Délégation*

M. Serafini, Ambassador, Embassy of Italy, Nairobi

Délégué

G. Cameli, Head of the Olympic Preparation Department, Rome

JAPON*Chef de la Délégation*

T. Kosugi, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Embassy of Japan, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

H. Shimada, Director-General, Patent Office, Tokyo

Délégués suppléants

- I. Shamoto, Director-General, Department of Appeal, Patent Office, Tokyo
- S. Sato, Official, International Conventions Division, Treaties Bureau, Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
- S. Uemura, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Conseillers

- M. Fujioka, Deputy Director, General Administration Division, General Administration Department, Patent Office, Tokyo
- M. Hayama, Second Secretary, Embassy of Japan, Nairobi
- Y. Numazawa, Official, Specialized Agencies Division, United Nations Bureau, Ministry of Foreign Affairs, Tokyo
- S. Imai, Second Secretary, Embassy of Japan, Nairobi
- K. Ishimaru, Director, Japan Trade Center, Düsseldorf

KENYA*Chef de la Délégation*

J. K. Kamere, Attorney General, Attorney General's Chambers, Nairobi

Chef suppléant de la Délégation

D. J. Coward, Registrar-General, Registrar-General's Department, Nairobi

Délégué

J. N. King'Arui, Deputy Registrar-General, Registrar-General's Department, Nairobi

LIECHTENSTEIN*Chef de la Délégation*

A. Ritz, Collaborateur diplomatique, Vaduz

MALAWI*Délégué*

P. A. Msiska, Registrar General, Registrar of Patents, Trade Marks and Designs, Department of the Registrar General, Ministry of Justice, Blantyre

MAROC*Chef de la Délégation*

A. Skalli, Ambassadeur, Mission permanente, Genève

Chef suppléant de la Délégation

M. S. Abderrazik, Directeur, Office marocain de la propriété industrielle, Casablanca

Délégué

A. Bojji, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

MEXIQUE*Chef de la Délégation*

G. Zárate Tristaín, Director General de Invenciones y Marcas, Secretaría de Patrimonio y Fomento Industrial, México

Délégués suppléants

J. M. Terán Contreras, Director General del Derecho de Autor, Secretaría de Educación Pública, México

J. Cordero Rossell, Consejero, Embajada de México, Nairobi

Conseillers

A. Cantoral Tellaeché, Subdirector de Operaciones, Dirección General de Invenciones y Marcas, Secretaría de Patrimonio y Fomento Industrial, México

V. C. García Moreno, Asesor de Asuntos Internacionales de Derecho de Autor, Secretaría de Educación Pública, México

J. A. Flores Cano, Asesor Jurídico de Derecho de Autor, Secretaría de Educación Pública, México

MONACO*Chef de la Délégation*

E. R. Franz, Chargé de mission, Département des finances et de l'économie, Monaco

NIGÉRIA*Chef de la Délégation*

I. A. Owoyele, Principal Assistant Registrar, Trade Marks, Patents, Designs & Copyright Division, Federal Ministry of Commerce, Lagos

NORVÈGE*Chef de la Délégation*

A. G. Gerhardsen, Director General, Norwegian Patent Office, Oslo

Chef suppléant de la Délégation

T. Alfsen, Head of Division, Ministry of Industry, Oslo

Conseillers

J. Smith, Deputy Director General, Norwegian Patent Office, Oslo

B. Bye, Counsellor, Ministry of Foreign Affairs, Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE*Chef de la Délégation*

R. M. Richards, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

OUUGANDA*Chef de la Délégation*

G. A. M. Ndagiye, Acting Registrar General, Ministry of Justice, Kampala

Délégué

A. E. Kabogoza-Musoke, Assistant Registrar General, Ministry of Justice, Kampala

PAKISTAN*Chef de la Délégation*

M. A. Khan, Chargé d'affaires, a.i., Embassy of Pakistan, Nairobi

Délégué

P. Nighat, Commercial Attaché, Embassy of Pakistan, Nairobi

PAYS-BAS*Chef de la Délégation*

E. Tydeman, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Embassy of the Netherlands, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

J. Dekker, President, Patent Office, Rijswijk

Délégués

W. Neerwoort, Member, Patent Office, Rijswijk

H. J. G. Pieters, Advisor on Industrial Property Matters, Legislation and Other Legal Affairs Department, Ministry of Economic Affairs, The Hague

E. L. M. Kalshoven van Tijen, Treaties Preparation Section, Ministry of Foreign Affairs, The Hague

F. E. R. Rhodius, First Secretary, Embassy of the Netherlands, Nairobi

Conseiller

D. Hijmans, Patent Agent, Rijswijk

PHILIPPINES*Chef de la Délégation*

F. F. Santos, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Délégué

Z. M. Alberto, Second Secretary and Consul, Embassy of the Philippines, Nairobi

POLOGNE*Chef de la Délégation*

J. Witek, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Embassy of Poland, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

J. Szomański, President, Patent Office, Warsaw

Délégué

B. Rokicki, Head of Section for International Relations, Patent Office, Warsaw

PORTEUGAL*Chef de la Délégation*

J. Pereira Bastos, Ambassadeur, Ambassade du Portugal, New Delhi

Chef suppléant de la Délégation

J. Mota Maia, Directeur général, Institut national de la propriété industrielle, Lisbonne

Délégués

R. Morais Serrão, Directeur, Service des marques, Institut national de la propriété industrielle, Lisbonne

J. Van-Zeller Garin, Conseiller juridique, Institut national de la propriété industrielle, Lisbonne

J. Pereira da Cruz, Agent officiel de la propriété industrielle, Lisbonne

RÉPUBLIQUE DE CORÉE*Chef de la Délégation*

Dae-Hwa Choi, Counsellor, Embassy of the Republic of Korea, Nairobi

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE*Chef de la Délégation*

D. Schack, Head, International Cooperation Department, Office for Inventions and Patents, Berlin

Délégués

F. Jonkisch, Head, Legal Main Department, Office for Inventions and Patents, Berlin

M. Förster, Interpreter, Office for Inventions and Patents, Berlin

ROUMANIE*Chef de la Délégation*

N. Neagos, Premier Secrétaire, Ambassade de Roumanie, Khartoum

Chef suppléant de la Délégation

M. N. Velicescu, Chef de la Représentation économique de la Roumanie, Nairobi

ROYAUME-UNI*Chef de la Délégation*

I. J. G. Davis, Comptroller General of Patents, Designs and Trade Marks, The Patent Office, London

Chef adjoint de la Délégation

V. Tarnofsky, Assistant Comptroller, The Patent Office, London

Délégués

L. Lewis, Senior Examiner, The Patent Office, London

R. K. Gardiner, Assistant Legal Adviser, Foreign & Commonwealth Office, London

RWANDA*Chef de la Délégation*

I. Munyeshyaka, Ambassadeur, Ambassade du Rwanda, Nairobi

Délégué

S. Ndimubanzi, Premier Conseiller, Ambassade du Rwanda, Nairobi

SÉNÉGAL*Chef de la Délégation*

A. Sène, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

SOUDAN*Chef de la Délégation*

A. M. O. Yassin, Registrar-General, Commercial Registrar General Office (Administration of Companies), Attorney General's Chambers, Khartoum

Délégué

T. F. Estafanos, Registrar of Trade Marks, Commercial Registrar General Office (Administration of Companies), Attorney General's Chambers, Khartoum

SRI LANKA*Chef de la Délégation*

S. Poologasingam, Acting High Commissioner, High Commission for Sri Lanka, Nairobi

SUÈDE*Chef de la Délégation*

G. Borggård, Director General, Royal Patent and Registration Office, Ministry of Commerce, Stockholm

Chef adjoint de la Délégation

S. Norberg, Under-Secretary for Legal Affairs and Administration, Ministry of Commerce, Stockholm

Délégués

C. Uggla, President, Court of Patent Appeals, Stockholm
 M. Jacobsson, Legal Adviser, Ministry of Justice, Stockholm
 M. Wilkens, Counsellor, Embassy of Sweden, Nairobi

Conseillers

L. Körner, Director, Federation of Swedish Industries, Stockholm
 T. Hård, Secretary, Federation of Swedish Industries, Stockholm

SUISSE*Chef de la Délégation*

P. Braendli, Directeur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Chefs suppléants de la Délégation

R. Kämpf, Chef de la Section du droit des brevets et des dessins et modèles, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne
 F. Balley, Chef de la Section des marques, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Délégué

J.-M. Salamolard, Adjoint scientifique, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne
 H. K. Züst, Attaché, Ambassade de Suisse, Nairobi

SWAZILAND*Chef de la Délégation*

E. S. Kumalo, Registrar General, Registrar General's Office, Mbabane

Délégué

D. V. Mabuza, Examiner of Trade Marks, Patents & Designs, Mbabane

TANZANIE*Chef de la Délégation*

G. B. Liundi, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Délégué

L. T. Kalunga, Principal State Attorney, Ministry of Justice, Dar es Salaam

TCHÉCOSLOVAQUIE*Chef de la Délégation*

V. Vaniš, Vice-President, Office for Inventions and Discoveries, Prague

Délégué

J. Prošek, Head of Department, Office for Inventions and Discoveries, Prague
 V. Špaček, First Secretary, Embassy of Czechoslovakia, Nairobi

TRINITÉ-ET-TOBAGO*Chef de la Délégation*

W. S. Naimool, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Chef suppléant de la Délégation

V. Lasse, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE*Chef de la Délégation*

K. Gueblaoui, Chargé de mission, Cabinet du Premier Ministre, Tunis

TURQUIE*Chef de la Délégation*

N. Karaköylü, Ambassador, Embassy of Turkey, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

N. Yosmaoglu, Director of Section, General Directorate of Industrial Property, Ministry of Industry and Technology, Ankara

UNION SOVIÉTIQUE*Chef de la Délégation*

V. Zubarev, Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

Délégué

I. Gyrdymov, Deputy Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

Conseiller

L. Safonov, First Secretary, Embassy of the Soviet Union, Nairobi

ZAÏRE*Chef de la Délégation*

M. Ndeze, Ambassadeur, Ambassade du Zaïre, Nairobi

ZAMBIE*Chef de la Délégation*

J. M. Chimba, High Commissioner, High Commission for Zambia, Nairobi

Chef adjoint de la Délégation

A. R. Zikonda, Registrar of Patents, Trade Marks, Companies and Business Names, Ministry of Commerce and Industry, Lusaka

Délégué

M. C. J. Kunkuta, Deputy Registrar of Patents, Trade Marks, Companies and Business Names, Ministry of Commerce and Industry, Lusaka

II. Organisations intergouvernementales*Communautés européennes*

J. Bourgeois, Conseiller juridique, Service juridique, Commission des Communautés européennes, Bruxelles
 L. Salzmann, Economic Adviser, Commission of the European Communities, Nairobi

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

K. A. Johnson, Chef du Service des marques, des dessins et modèles industriels et des appellations d'origine, Yaoundé

Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO)

J. H. Ntabgoba, Director, Nairobi
 E. Larrey, Chief Technical Adviser, Nairobi

Secrétariat du Comité intérimaire pour le brevet communautaire

V. Scordamaglia, Head of Division, Brussels
 J.-F. Faure, Administrator, Brussels
 J. Huber, Administrator, Brussels
 K. Mellor, Administrator, Brussels

III. Organisations internationales non gouvernementales

Comité international olympique (CIO)

R. S. Alexander, Membre du CIO pour le Kenya, Nairobi
 G. Straschnov, Conseiller juridique du CIO, Lausanne

IV. Bureau

Président : J. K. Kamere (Kenya)

*Vice-présidents : D. J. Coward (Kenya); A. Afenduli (Grèce);
 V. Vaniš (Tchécoslovaquie)*

Secrétaire général : K. Pfanner (OMPI)

Secrétaire général adjoint : L. Baeumer (OMPI)

V. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

A. Bogsch, Directeur général

K. Pfanner, Vice-directeur général

M. Porzio, Vice-directeur général

L. Baeumer, Directeur de la Division de la propriété industrielle

G. Ledakis, Conseiller juridique

I. Thiam, Directeur de la Division des relations extérieures

F. Curchod, Chef de la Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle

V. Moujjelev, Traducteur-Reviseur, Section linguistique

M. Qayoom, Chef de la Section des conférences et des services communs

J. Quashie-Idun, Administrateur principal chargé de programme, Division de la coopération pour le développement

H. Rossier, Chef de la Section du courrier et des documents

F. Simon, Juriste, Section des pays en développement, Division de la propriété industrielle

Etudes générales

Les trois premières années de fonctionnement de la procédure de délivrance de brevets européens *

K. HAERTEL ** et R. SINGER ***

* Le présent article constitue une mise à jour d'une étude que les auteurs ont publiée sous le titre « Deux années de fonctionnement de l'Office européen des brevets et du droit européen des brevets » en langue allemande dans *Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht (Internationaler Teil)* (*GRUR Int.*), 1980, p. 709, et en langue anglaise dans *IIC Vol. 12, N° 3/1981*, p. 277.

** Ancien Président de l'Office allemand des brevets, Président d'honneur du Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets.

*** Président de la Chambre de recours juridique de l'Office européen des brevets.

¹ L'article a été rédigé au mois de juillet 1981.

Chronique des offices de propriété industrielle

AUSTRALIE

Rapport annuel (1979-1980) de l'Office des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels *

Rôle de l'Office des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels

L'Office australien des brevets, qui dépend du Département de la productivité, a pour mission d'encourager l'industrie et le commerce en Australie. A cet effet, il remplit les fonctions suivantes:

- administrer la propriété industrielle en Australie en vue d'assurer la protection des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels;
- établir et maintenir une base de données des inventions et des dessins et modèles industriels en vue de faciliter le transfert et la diffusion des techniques;
- participer aux développements des systèmes internationaux de protection de la propriété industrielle et suivre ces développements;
- conseiller le Ministre et le Secrétaire du Département de la productivité sur les questions de propriété industrielle, tant sur le plan national qu'international, et sur le transfert des techniques au moyen du système de la propriété industrielle.

Généralités

L'année a été marquée par une activité intense dans tous les domaines d'activité de l'Office. La législation introduite en 1978-1979 et celle dont l'application était prévue pour 1979-1980 ont été les principaux facteurs de cette activité accrue. En particulier, le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), les «*petty patents*» («petits brevets») et les marques de service ont constitué l'essentiel de cette activité. En outre, l'Office a participé de façon continue au transfert des techniques à l'industrie australienne, de concert avec le Département de la productivité. Des responsabilités accrues vis-à-vis des pays en développement,

notamment ceux qui se trouvent dans le voisinage immédiat de l'Australie, ont amené l'Office à assurer des cours de formation et à prévoir d'autres formes d'assistance dans le domaine de la propriété industrielle.

Les changements structurels mis en œuvre l'année précédente ont fourni une assise solide pour faire face aux responsabilités et au volume de travail supplémentaires. Au mois de décembre 1979, a été créée une Commission d'administration de l'Office. Elle est présidée par le Commissaire, et tous les chefs des directions et sections en sont membres. Son rôle est de fixer des objectifs, d'assurer une planification, de contrôler les résultats au regard des projets et d'établir des priorités collectives.

Sommaire des activités

La principale activité de l'Office demeure l'examen des demandes de brevet, de marques et de dessins et modèles industriels. Le tableau suivant résume les résultats atteints:

	Brevets	Marques	Dessins et modèles industriels
Demandes non examinées au 30 juin 1979	23.381	17.863	919
Demandes déposées (du 1 ^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980)	+11.212	+13.018	+3.086
Demandes devenues caduques et restaurées	+ 57	—	—
Demandes examinées	- 7.721	-11.357	-2.965
Demandes devenues caduques	- 657	—	—
Demandes retirées avant examen	- 230	- 214	—
Demandes non examinées au 30 juin 1980	-26.042	-19.310	-1.040

Brevets

Les activités de l'Office des brevets étaient régies par la Loi de 1952 sur les brevets. Une modification importante de cette Loi, concernant le PCT, est intervenue au cours de l'année et elle est exposée en détail sous la rubrique «Nouvelle législation».

* Extraits du rapport publié sous le même titre.

Le nombre des demandes de brevet ordinaire a augmenté en comparaison de la période couverte par le rapport précédent. Un petit nombre de demandes de « *petty patents* » ont été déposées, et l'on a commencé à traiter certaines demandes PCT vers la fin de l'année.

Le nombre des demandes de brevet non examinées a augmenté, surtout à cause de l'accroissement des nouvelles demandes, du fait que les examinateurs sont occupés de manière continue à la mise au point des systèmes d'informatique et en raison des dispositions prises pour que l'Office devienne une administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT. En dépit d'efforts intensifs visant à simplifier le recrutement et la formation des examinateurs de brevets, l'Office a encore éprouvé certaines difficultés à pourvoir les postes vacants.

Examens spéciaux

La Section des examens spéciaux a désormais complété son effectif et elle est pleinement opérationnelle depuis une année. La Section se divise en deux domaines principaux.

La Sous-section des auditions et décisions traite surtout des procédures d'opposition et des requêtes *ex parte* relevant de la Loi ainsi que de questions diverses telles que les modifications de brevet, les prorogations de délais et le rétablissement des droits, qui font intervenir le pouvoir discrétionnaire du Commissaire. La Sous-section établit également les dossiers en matière de recours contre les décisions du Commissaire. Elle a formé onze nouveaux examinateurs au cours de l'année. De par son rôle de formation, elle effectue en permanence des recherches dans des domaines particuliers du droit en regroupant les données dans des dossiers de jurisprudence.

La Sous-section du développement et de la classification a joué un rôle actif de préparation et de fonctionnement dans le cadre du PCT. L'Unité de planification et de développement a effectué une enquête sur les besoins concernant la documentation et les moyens d'accès à celle-ci; il a conçu des techniques de recherche internationales et organisé des séminaires de formation sur le PCT à la fois à l'Office et dans l'industrie privée. L'Unité de garantie en matière de recherche de qualité a déterminé des stratégies de recherche et coordonné d'autres aspects des activités menées en tant qu'administration chargée de la recherche internationale. D'autres activités de la Sous-section ont concerné les points suivants: la troisième édition de la Classification internationale des brevets (CIB); la reclassification continue des données australiennes de la recherche selon la CIB; la participation aux travaux du Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI); l'introduction

d'un système de « *petty patents* »; et l'assistance fournie à l'Office des brevets thaïlandais.

Marques

Le taux élevé de demandes d'enregistrement de marques, qui a fait suite à l'introduction de la législation sur les marques de service, s'est maintenu comme prévu; le taux moyen hebdomadaire a atteint le chiffre de 312 en 1979, contre 212 en 1978.

Etant donné que les dispositions relatives à l'enregistrement de marques pour des services « immatériels » ont introduit une nouvelle notion dans la pratique de l'enregistrement des marques, on s'est efforcé, aux premiers stades de l'examen des demandes de marques de service, d'identifier tout changement d'attitude nécessaire de l'Office ou des critères établis d'enregistrement, mais jusqu'ici aucun changement important n'a dû intervenir.

Certaines difficultés sont apparues dans la classification des services conformément au système de classification internationale, parce que les déposants ne précisait pas clairement les services pour lesquels ils demandaient l'enregistrement.

La Haute Cour a été saisie d'un recours introduit pas le *Registrar* contre une décision de la Cour suprême de l'Etat de Victoria, dans une affaire où il s'agissait de savoir s'il fallait exiger qu'une marque possède un caractère distinctif primordial pour être enregistrable; elle a été aussi saisie du problème des frais du *Registrar* dans les recours contre ses décisions.

La Cour suprême de la Nouvelle-Galles du Sud a infirmé la décision du *Registrar* refusant d'enregistrer la marque « Soflens » pour des « verres de contact souples et accessoires » dans la partie A ou la partie B du registre et, au vu de preuves supplémentaires, elle a admis l'enregistrement de la marque dans la partie B. Le *Registrar* n'a pas été tenu des frais.

Dessins et modèles industriels

Le nombre des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels a décru légèrement par rapport à l'année précédente. La fréquence des demandes dans les diverses classes n'a pas changé de façon importante, l'activité principale se manifestant dans la classe 1 (articles en métal) et dans la classe 3 (articles en bois, os, ivoire, etc.). Toutefois, l'on a noté une augmentation de demandes concernant les tentures et les textiles.

Evolution de systèmes

L'évolution de systèmes a graduellement pris de l'importance, à la suite de la création, au sein de la

Direction de la gestion administrative, d'une Section de gestion des systèmes, et de la mise en place de son personnel. Plusieurs études de systèmes ont déjà été menées en vue d'améliorer les procédures de secrétariat ou d'en accroître l'efficacité en utilisant des machines de bureau modernes. On s'attend à ce que l'activité soit élevée pendant plusieurs années, notamment avec la réalisation de systèmes informatisés. Les paragraphes qui suivent illustrent les principales activités.

Base de données pour l'administration des brevets

Un système informatisé qui facilitera l'administration des demandes de brevet a été mis en pratique à la fin de l'année 1980. Il comporte un élément d'interrogation interne en ligne permettant à l'Office de répondre plus rapidement et avec une plus grande exactitude aux questions qui lui sont adressées par les déposants sur l'état de leurs demandes.

Recherche en matière de brevets

On a développé les systèmes informatisés existants qui fournissent des index de la littérature de brevets, mieux connus sous la dénomination de listes de recherche. Ces systèmes permettent à l'Office de faire face à ses nouvelles responsabilités qui consistent à effectuer des recherches dans une plus grande gamme de littérature. De nouveaux développements sont prévus et un « guide de recherche » complet sera sans doute mis en vente.

Recherche en matière de marques

L'un des principaux instruments de la recherche en matière de marques, l'Index des éléments constitutifs des marques, est actuellement mis à jour et sera publié environ tous les deux mois au moyen de la technique de composition par ordinateur sur microfiches (COM). Il s'agira de la première révision complète depuis 1953. Un autre outil d'information, constitué par la représentation de toutes les marques interdites, a été publié pour la première fois sous la forme de microfiches.

Revision des activités de presse

Une importante révision du style et du contenu du Journal officiel australien des brevets, des marques et des dessins et modèles (*Australian Official Journal of Patents, Trade Marks and Designs*) a été effectuée avec l'aide de représentants de l'industrie privée et de la profession de conseil en brevets. En outre, les techniques d'impression et de publication sont en cours de révision en consultation avec l'imprimeur du Gouvernement australien et le Service des publications du Gouvernement australien.

Traitement de textes

Une autre étude actuellement en cours concerne les méthodes utilisées pour la reproduction de données sous forme de textes. On prévoit qu'elle aboutira à

l'installation d'un système de traitement de textes très perfectionné afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer les services fournis aux usagers des données.

Services d'information

Service australien d'information sur les brevets (Australian Patent Information Service (APIS))

L'APIS a poursuivi son programme visant à sensibiliser l'opinion à la valeur que revêt l'information en matière de brevets pour la recherche et le développement dans l'industrie et à entreprendre des recherches visant à atteindre cet objectif.

L'APIS a participé à une série de séminaires sur les brevets, les marques et les dessins et modèles ainsi que l'information en matière de brevets, organisés par les bureaux régionaux du Département de la productivité en liaison avec le Conseil d'Australie pour la promotion de la productivité. Ces séminaires se sont tenus à Melbourne, Brisbane, Hobart, Adélaïde et Perth. Des fonctionnaires de l'APIS ont en outre fait des exposés à des réunions qui ont eu lieu dans des centres régionaux, y compris Albury, Darwin, Rockhampton, Townsville et Wagga.

En liaison avec l'Université de la Nouvelle-Galles du Sud, l'APIS a organisé cinq conférences sur la propriété intellectuelle. Ces conférences sont utilisées par l'Université de la Nouvelle-Galles du Sud et peuvent aussi être mises à la disposition de l'industrie privée et des établissements d'enseignement sous forme de cassettes.

Evaluation des techniques

L'Unité d'évaluation des techniques s'est principalement occupée à développer et à améliorer ses activités de consultation pour le Département de la productivité, dans le domaine des demandes d'allocations d'intérêt public, aux termes de l'article 39 de la Loi de 1976 sur les encouragements à la recherche et au développement dans l'industrie. Une vaste gamme de techniques a fait l'objet d'une évaluation, entre autres:

- a) l'argile stabilisée armée de verre;
- b) le stockage de l'énergie thermique à des températures inférieures à 200 degrés centigrades;
- c) des dispositifs de dosage et d'injection pour le carburant;
- d) la fabrication de moteurs électriques;
- e) la gazéification du charbon;
- f) le pesage électronique du bétail;
- g) les résistances à pellicule métallique;
- h) les aciers émaillés pour circuits imprimés;
- i) la fabrication du fromage;
- j) les appareils auditifs à fonctionnement numérique.

Centre de documentation

La désignation de l'Office australien des brevets en tant qu'administration chargée de la recherche internationale par l'Assemblée de l'Union PCT a amené des changements importants dans l'organisation et la disposition matérielle des fonds de littérature sur les brevets de l'Office.

Une administration chargée de la recherche internationale doit consulter ce qui est appelé la « documentation minimale » dans ses recherches sur l'état de la technique pertinent. C'est pourquoi un Centre de documentation a été créé pour aider la Direction de l'examen en lui fournissant à partir de cette documentation minimale les documents dont a besoin un examinateur pour effectuer une recherche internationale.

Les documents englobant la documentation minimale, dont beaucoup étaient auparavant relativement inaccessibles, ont été réunis au Centre de documentation, grâce à des systèmes de recherche destinés à faire face à la demande escomptée.

Bibliothèque

Malgré les problèmes résultant de la création du Centre de documentation, la Bibliothèque a continué à offrir des services normaux aux usagers. L'on a procédé à l'évaluation de plusieurs systèmes informatisés de recherche en ligne existant dans le commerce, en vue de les incorporer dans les systèmes de recherche de l'Office des brevets.

Gestion des effectifs

La dotation en personnel de la nouvelle Section de gestion des effectifs a été achevée au début de l'année. La Section a déployé son activité dans les domaines de la gestion du personnel, de l'administration et de la gestion financière. On trouvera aux paragraphes suivants quelques-uns des plus importants aspects de cette activité.

Cours de formation à l'intention des pays en développement

Un cours de formation sur la propriété industrielle a été donné à l'intention des représentants de onze pays en développement, aux mois de février et mars, en liaison avec le Bureau australien d'assistance au développement.

Données concernant le personnel

La base de données d'administration et d'organisation du personnel a été améliorée. Cette démarche a compris une étude pilote sur l'utilisation du système informatisé MANDATA concernant les renseignements en matière de personnel.

Ressources en personnel

Les méthodes visant à améliorer l'utilisation des ressources en personnel, y compris le recours à des examinateurs à temps partiel dans le domaine des marques et la création d'un service d'appoint commun temporaire, ont été étudiées et mises en œuvre. Dans le même contexte, des techniques ont été développées pour la prévision des besoins en personnel selon les différentes catégories.

Formation des examinateurs de brevets

Malgré le réaménagement des procédures de recrutement des examinateurs de brevets, l'Office a encore éprouvé certaines difficultés à obtenir un personnel satisfaisant susceptible d'être formé pour remplir les vacances de postes. Selon la teneur actuelle de l'article 32 de la Loi de 1922 sur la fonction publique, un cours de formation a été donné à six examinateurs-stagiaires: trois chimistes, un physicien, un ingénieur-électronicien et un métallurgiste.

Formation linguistique

Dans le cadre des nouvelles obligations de l'Office en matière de recherche internationale, des cours de formation linguistique ont été donnés à 15 examinateurs à partir du mois de mars. Deux cours ont été dispensés par le Centre de formation continue de l'Université nationale australienne, l'accent étant mis sur la lecture du français et de l'allemand techniques.

Comité consultatif de propriété industrielle

Ce Comité, créé en 1978 par le Ministre de la productivité, est chargé de conseiller le Ministre sur les problèmes de propriété industrielle qui lui sont confiés. Ce Comité a présenté un rapport sur différents sujets, y compris le projet de modification (« *petty patents* ») de la Loi sur les brevets et les modifications à la règle 7B du Règlement d'exécution de la Loi sur les brevets. Le Comité est actuellement saisi des questions suivantes:

- a) les changements qu'il serait, le cas échéant, souhaitable d'apporter à l'article 103 de la Loi sur les marques;
- b) le double emploi de la protection des marques de service par la Loi sur les marques et par la législation sur les noms commerciaux;
- c) la révision complète du système des brevets sur la question de savoir s'il répond aux besoins de l'industrie australienne.

Affaires internationales

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Lors de la réunion des Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par cette Organisation qui a eu lieu à Genève aux mois de septembre/octobre 1979, l'Australie a été élue au sein du Comité exécutif de l'Union de Paris, devenant ainsi automatiquement membre du Comité de coordination de l'OMPI. L'appartenance de l'Australie à ce dernier Comité était précédemment fondée sur son appartenance au Comité exécutif de l'Union de Berne, Comité dont elle a cessé d'être membre depuis la réunion de 1979.

Assistance à d'autres pays

Au cours de l'année, un haut fonctionnaire a participé à la création de l'Office des marques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Un jeu de mémoires descriptifs de brevets australiens publiés, remontant à 1936, a été remis à la Thaïlande. Des conseils et des documents tels que des listes de recherche australiennes ont été fournis à l'Office thaïlandais afin de l'aider à mettre au point sa procédure d'examen.

Déplacements outre-mer

Des hauts fonctionnaires de l'Office des brevets ont représenté l'Australie aux réunions suivantes de l'OMPI:

- Dixième série de réunions des Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI — Genève;
- Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris (première session) — Genève;
- Assemblée de l'Union PCT (session extraordinaire) — Genève;
- Réunion commune du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et du Comité de coopération technique (PCT/CTC) — Genève;
- Symposium sur le rôle de l'information en matière de brevets dans le transfert des techniques — Varna.

Séminaires

Un séminaire, organisé conjointement par l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), le *Law Council* d'Australie et l'Office australien des brevets, s'est déroulé à Melbourne et à Canberra du 11 au 14 novembre; son but était d'examiner les lois et les pratiques concernant la propriété industrielle et notamment la protection des inventions dans les pays de l'ANASE et des régions du Pacifique-Sud. Parmi les participants

figuraient le Dr A. Bogsch, Directeur général de l'OMPI; le Dr K. Pfanner, Vice-directeur général de l'OMPI; le Dr Kotaro Otani, Directeur du Groupe japonais de l'AIPPI; M. T.M. Gault, Président du Groupe néo-zélandais de l'AIPPI; le Dr P. Siemsen, Vice-président du Groupe brésilien de l'AIPPI; M. F. Santillan, Président de la Commission des inventeurs des Phillipines; et le Dr J.C.A. Staehelin, Vice-président, Questions juridiques/Affaires internationales, Office européen des brevets.

Nouvelle législation

Projet de modification (Traité de coopération en matière de brevets) de la Loi sur les brevets (1979)

Ce projet a été présenté au Parlement le 28 août 1979 et la modification est entrée en vigueur le 31 mars 1980. Le nouveau texte a modifié la Loi sur les brevets pour donner effet à l'entrée en vigueur du PCT à l'égard de l'Australie.

A la suite de l'adhésion de l'Australie au PCT, l'Office australien des brevets a été désigné en tant qu'administration chargée de l'examen préliminaire international et qu'administration chargée de la recherche internationale selon ce Traité.

SUISSE

Rapport d'activité 1980 *

1. Législation

Droit des marques

Les travaux de revision totale de la Loi sur les marques se sont poursuivis. Tout au long de ceux-ci, une attention spéciale est accordée aux développements du droit des marques en Europe, susceptibles d'influencer le droit interne. A cet égard, l'élaboration d'une marque communautaire pour les pays de la Communauté européenne et les tendances qui se manifestent en vue d'une harmonisation des législations nationales présentent un intérêt particulier pour la révision de la Loi suisse.

2. Exécution des lois

a) Droit des marques

Un événement particulier a été fêté: le 100^e anniversaire de l'enregistrement national des marques.

* Extraits du rapport paru sous le même titre.

La publication par l'Office fédéral de la propriété intellectuelle (ci-après dénommé l'OFPI) d'une brochure anniversaire ainsi qu'une cérémonie de caractère interne, rehaussée par la présence du Chef du Département de justice et police, ont marqué ce centenaire.

b) Droit des brevets

Le recul du nombre des demandes de brevet se maintient dans les limites envisagées dans les prévisions à long terme. Cette évolution est liée aux systèmes internationaux de brevets et sera commentée en détail au chiffre 3 de cet article.

Les premiers brevets européens (283) produisant effet en Suisse et au Liechtenstein ont été délivrés durant l'année considérée et sont désormais administrés par l'OFPI. Les problèmes administratifs en découlant ont pu être résolus de manière satisfaisante. D'un point de vue juridique, ces brevets correspondent aux titres nationaux et sont régis par le droit suisse.

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1978, de la Loi fédérale sur les brevets d'invention¹ revisée, le nombre des demandes de brevet liquidées a été supérieur au nombre des demandes déposées.

De l'analyse des demandes de brevet déposées en 1979 et en 1980, réparties en onze secteurs en fonction de leur utilisation technique, résulte la ventilation et l'évolution suivante:

*Répartition par domaines techniques
des demandes de brevet*

	1979	1980
Besoins vitaux, agriculture	734	621
Santé, sport, jeu	712	604
Procédés industriels	2.439	2.058
Chimie	2.556	2.154
Métallurgie	173	111
Textile et papier	608	495
Construction, industrie minière	612	540
Construction mécanique, éclairage, chauffage	1.073	1.012
Armement, explosifs	95	128
Physique, physique nucléaire	1.493	1.108
Electrotechnique	1.045	831
Total	11.540	9.662

L'activité en matière de recherche et de développement dans un pays influe sur le nombre des brevets qui y sont en vigueur. Si l'on considère la situation mondiale, la Suisse occupe à cet égard le huitième rang. Mais si l'on calcule le nombre de brevets par million d'habitants, le quotient obtenu pour la Suisse (env.

14.200 brevets/million d'habitants) représente plus de quatre fois celui du Japon (env. 3.500), près de trois fois celui des Etats-Unis d'Amérique (env. 5.000) et encore deux fois celui de la France (env. 6.300).

Dans la même perspective, il est aussi intéressant de noter le rôle prééminent de la Suisse si l'on compare pays par pays le nombre de ressortissants déposant des demandes de brevet à l'étranger (« exportation de brevets ») et le nombre d'étrangers déposant des demandes de brevet dans un pays donné (« importation de brevets »). L'exportation du fruit breveté de la recherche et du développement revêt ainsi pour la Suisse une importance vitale; ce type d'exportation constitue, en effet, un contrepoids au manque de richesses naturelles, à l'absence de matières premières. Lorsque l'on met en regard le nombre des demandes de brevet déposées par des Suisses à l'étranger et le chiffre de notre population, la position de tête de la Suisse comme fournisseur de technologie s'en trouve encore mise en relief.

3. Effets de la Convention sur le brevet européen (CBE) et du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) sur les demandes nationales de brevet

Le recul de 16,3% du nombre des demandes nationales de brevet déposées durant l'année écoulée, est, avant tout, une conséquence de la concurrence des filières internationales d'obtention des brevets. On peut admettre que cette régression se poursuivra dans les années à venir, jusqu'à la maturité des systèmes internationaux de brevets. Le recul touche particulièrement les demandes nationales de brevet d'origine étrangère.

Le tableau ci-dessous montre les variations du nombre des demandes de brevet suisse déposées en 1979 et en 1980 par des étrangers:

Demandes de brevet d'origine étrangère déposées en Suisse en 1979 et en 1980

	1979	1980	Variation en %
Allemagne (Rép. féd. d.)	2.386	1.804	-24,4
Etats-Unis d'Amérique	1.390	1.139	-12
Japon	614	552	-10
France	609	407	-33,2
Italie	397	327	-17,6
Royaume-Uni	273	176	-35,5
Pays-Bas	269	154	-42,7
Autriche	219	173	-21,1
Suède	213	163	-23,5
Liechtenstein	111	116	+ 4,5
Sous-total	6.481	5.011	-22,7
Autres pays (24)	618	602	-2,6
Total	7.099	5.613	-21

¹ Voir les *Lois et traités de propriété industrielle*, SUISSE — Texte 2-001.

Cependant, l'intérêt à s'assurer la protection d'un brevet en Suisse s'est accru dans l'ensemble (somme des demandes nationales, européennes et PCT), comme le révèle le tableau suivant:

*Demandes de brevet
produisant effet pour la Suisse*

	1977 ²	1978	1979	1980
Demandes nationales d'origine suisse ou étrangère	16.343	13.314	11.540	$\Delta -16,3$ 9.626
Demandes de brevet européen désignant la Suisse	—	2.114	6.346	$\Delta +58,2$ 10.043
Demandes PCT désignant la Suisse	—	107	621	$\Delta 0$ 621
Demandes euro-PCT désignant la Suisse	—	113	820	$\Delta +51,8$ 1.245
Total	16.343	15.648	19.327	$\Delta +11,6$ 21.571

² Avant l'entrée en vigueur de la CBE et du PCT, vers le milieu de 1978.

Δ Variation 1979/1980 en %.

On remarque que durant l'année passée les dépôts européens produisant effet pour la Suisse ont été sensiblement plus nombreux qu'en 1979; en revanche, on constate un léger recul du nombre des demandes PCT désignant la Suisse. La comparaison du nombre des demandes nationales d'origine étrangère avec le nombre de désignations de la Suisse dans les demandes PCT et européennes montre que plus de 66% des requérants étrangers choisissent d'obtenir la protection en Suisse en suivant l'une des procédures internationales! Pour leur part, 16,5% des Suisses préfèrent une filière internationale pour obtenir la protection d'une invention dans leur propre pays.

4. Affaires internationales

Du 4 février au 4 mars la Suisse a participé à la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris qui s'est tenue à Genève, sur l'invitation de l'OMPI. C'est le chef de la Délégation suisse, M. Paul Braendli, Directeur de l'OFPI, qui assumait la fonction de porte-parole du « Groupe B ».

Le Traité entre la Suisse et le Liechtenstein sur la protection conférée par les brevets d'invention³, de

1978, est également entré en vigueur. La Suisse et la Principauté de Liechtenstein forment depuis un territoire unitaire de protection aux fins du droit des brevets; à cet égard, ce Traité constitue une première européenne! De la sorte, les brevets délivrés par l'OFPI produisent effet sur l'ensemble du territoire unitaire de protection et les deux pays ne peuvent être désignés que conjointement dans les demandes de brevet européennes et internationales.

Enfin, les deux Chambres du Parlement fédéral ont adopté le Traité sur la protection des indications de provenance, des appellations d'origine et d'autres dénominations géographiques, conclu avec la Hongrie.

5. Assistance au développement

L'Office a accueilli des stagiaires du Zaïre, de l'Angola et du Centre d'information de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Ces séjours étaient organisés dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

Poursuivant une mission à long terme, deux fonctionnaires de l'Office ont travaillé durant plusieurs semaines au Département de documentation et d'information en matière de brevets (DEDID) de l'OAPI.

En 1980, le Directeur de l'OFPI s'est vu confier par l'OMPI une mission à Hanoï. Avec le concours d'un fonctionnaire de l'OMPI, il a soumis à des représentants du Gouvernement vietnamien ses suggestions au sujet de la création d'un office des brevets, de la mise en œuvre d'une législation sur la propriété industrielle et de la position du Vietnam par rapport aux conventions internationales.

6. Participation à des expositions

Comme les années précédentes, des fonctionnaires de l'OFPI spécialisés dans les domaines de la technique et de l'organisation ont participé aux expositions d'inventions de Bâle et Genève.

Le Directeur suppléant de l'OFPI, M. Jean-Louis Comte, a inauguré les deux expositions, soit la 10^e Exposition des inventions dans le cadre de la Foire suisse d'échantillon, à Bâle (du 19 au 28 avril 1980), et le 9^e Salon international des inventions de Genève (du 28 novembre au 7 décembre 1980).

La présence de l'OFPI à ces expositions semble correspondre à un besoin réel. Les questions les plus fréquemment posées ont trait aux problèmes techniques, à la rédaction des demandes de brevet, à ce qui différencie les demandes de brevet nationales, européennes et internationales et à leur coût respectif. Mais l'activité de l'Office en général et la législation en matière de brevets, marques, dessins et modèles et droit d'auteur intéressent également les visiteurs.

³ Voir les *Lois et traités de propriété industrielle*. TRAITÉS BILATERAUX — Texte 2-001.

7. Notre situation financière

Si les années passées ont été marquées par des changements notables dans la situation des dépenses et recettes de l'OFPI, pour la première fois depuis longtemps, l'année 1980 a révélé à nouveau une certaine stabilisation. Les excédents de recettes réalisés en 1979 et 1980 ne réussissent toutefois de loin pas à couvrir les déficits des années précédentes.

Depuis la révision de la Loi sur les brevets en 1978, l'analyse de la situation financière de l'OFPI doit être faite en tenant compte du principe régulant la couverture des frais qui, à cette occasion, a été redéfini. Par conséquent, tous les changements intervenant dans l'état des taxes exigent un examen précis. Durant

l'exercice considéré, les recettes ne sont que légèrement inférieures à celles de l'année précédente; cela ne doit, toutefois, pas dissimuler le fait que les revenus de certaines catégories de taxes ont sensiblement diminué. A l'exception de l'augmentation à peine perceptible des taxes des marques et de celle légèrement croissante encore une fois des annuités des brevets, on peut constater des tendances régressives qu'on ne peut ignorer. C'est ainsi que les rentrées provenant des taxes de dépôt des brevets ont diminué de 17%, que les frais de participation à l'impression, y compris les produits de la vente, sont en baisse de 3% et que les diverses taxes sur les brevets groupées sous la dénomination « autres taxes » ont diminué de 16%.

Bibliographie

La protection juridique des caractères typographiques: Etude de l'Arrangement de Vienne concernant la protection des caractères typographiques et leur dépôt international, de K. Stoyanov. Librairie Droz, Genève, 1981. — 241 pages.

Comme l'auteur le note dans son ouvrage, les caractères typographiques ne sont pas de simples produits industriels: ils constituent aussi des créations artistiques. Leur but est de donner une forme extrinsèque à la valeur intrinsèque d'un texte c'est-à-dire de saisir et d'illustrer l'expression écrite de la pensée. Il est donc bien évident que les caractères typographiques ont un double aspect et que cette ambivalence a d'importantes incidences sur le plan juridique. Alors qu'un nouveau procédé de fabrication de caractères typographiques peut être protégé par le droit des brevets, un caractère typographique nouveau doit, lui, être envisagé indépendamment de son procédé de fabrication et protégé en tant que création esthétique.

L'auteur a divisé en deux parties son étude bien documentée et approfondie de la protection juridique des caractères typographiques. Dans la première partie, il examine les diverses modalités de protection prévues en Allemagne (République fédérale d'), au Benelux, aux Etats-Unis, en France, en Italie, au Royaume-Uni et en Suisse. Constatant que les solutions ainsi adoptées sur le plan national sont incomplètes, l'auteur consacre la seconde partie de son ouvrage à une analyse exhaustive de l'Arrangement de Vienne concernant la protection des caractères typographiques et leur dépôt international. Cet Arrangement, que onze Etats ont signé en 1973 et que deux Etats (l'Allemagne (République fédérale d') et la France) ont ratifié depuis, entrera en vigueur lorsque trois autres Etats l'auront ratifié ou y auront adhéré.

En conclusion, l'auteur porte un jugement sur l'Arrangement de Vienne. Après avoir déploré son caractère insuffisamment innovateur et les trop complexes modifications législatives que ce texte impose néanmoins aux Etats contractants, il estime que cet instrument constitue malgré tout un outil étonnamment efficace et souple qui combine les éléments essentiels de la propriété intellectuelle de telle façon que chaque Etat contractant peut en toute liberté choisir celui qui convient le mieux à son propre régime juridique.

Etant donné l'intérêt que suscite à nouveau depuis quelques années la création de caractères typographiques, avec les inévitables problèmes de contrefaçon que cela suppose, cet ouvrage mérite largement une lecture, notamment pour l'éclairage qu'il projette sur l'Arrangement de Vienne.

JAE

Intellectual Property Management: Law — Business — Strategy (édition revue et complétée), de P. Sperber, Clark Boardman Co., Ltd., New York, 1980. — classeur à feuilles mobiles.

Méthodes pour innover et se diversifier, de F. Libmann. Les éditions d'organisation, Paris, 1980. — 175 pages.

Alors que les ouvrages traitant des aspects juridiques et commerciaux de la propriété industrielle et de l'innovation abondent, ne sont pas légion ceux qui renseignent concrètement sur la façon dont l'entreprise peut aborder ces problèmes avantageusement. Ces deux ouvrages, rédigés l'un en anglais, l'autre en français, ont pour but de combler cette lacune. Bien qu'ils n'abordent et ne traitent pas toujours la question de la même façon, ils apportent des indications pratiques sur les moyens de tirer le meilleur parti de l'innovation.

JAE

Patent Law Fundamentals (2^e édition), de P.D. Rosenberg. Clark Boardman Co., Ltd., New York, 1980. — classeur à feuilles mobiles.

Cet ouvrage, consacré à l'analyse du droit américain des brevets, a fait l'objet d'une deuxième édition largement revue et complétée. Il traite des modifications récemment apportées aux textes de lois, du Règlement administratif de l'Office des brevets et des marques, des décisions judiciaires et de l'activité internationale.

Cette deuxième édition contient l'analyse des sujets suivants: principes fondamentaux de la protection du brevet; secrets commerciaux, marques et droit d'auteur par comparaison et par opposition avec les brevets; règles fondamentales de la brevetabilité; droits concurrents; obtention de la protection d'un brevet; exploitation des droits conférés par le brevet; protection d'un brevet international. En outre, la présentation sur feuilles mobiles permet de mettre l'ouvrage à jour et de refléter l'évolution de la situation.

Cet ouvrage intéresse tous ceux qui sont désireux d'avoir un aperçu du droit américain des brevets, qu'il s'agisse de profanes ou de spécialistes chevronnés.

JAE

Sélection de nouveaux ouvrages

- Current Developments in Trademark Law and Unfair Competition 1980*, Practising Law Institute, New York, 1980. — 288 p.
- DAHMANN (G.). *Patentwesen, technischer Fortschritt und Wettbewerb : Formulierung einer empirisch prüfbaren Patenttheorie und Bewährungstest am Beispiel der Rasiergeräteindustrie*, Peter D. Lang, Frankfurt am Main et al., 1981. — 581 p.
- Domestic and International Licensing of Technology 1980*, Practising Law Institute, New York, 1980. — 688 p.
- FRANÇON (D.) et LE STANC (C.). *Le coût des brevets d'invention*, étude réalisée sous la direction de J.-M. Mousseron, Centre de Droit de l'Entreprise, Montpellier, 1980. — 39 p.
- GRIDEL (J.-P.). *Les inventions de salariés à l'épreuve de la Loi du 13 juillet 1978 et du Décret du 4 septembre 1979*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1980. — 79 p.
- HUBERT (A.). *Le contrat d'ingénierie-conseil*, Masson, Paris et al., 1980. — 227 p.
- IDENBURG (P.J.). *Kennen van Zaken : Aspecten von Know-How-Recht in de Europese Gemeejnschap en de Verenigde Staten* (avec résumé en anglais), Kluwer, Deventer, 1979. — 247 p.
- JACOBSSON (M.), TERSMEDEN (E.) et TÖRNROTH (L.). *Patentlagstiftningen — en kommentar*, P.A. Norstedt & Söners Förlag, Stockholm, 1980. — 836 p.
- KASE (F.J.). *Dictionary of Industrial Property : Legal and Related Terms* (English, French, German, Spanish), Sijthoff & Noordhoff, Alphen aan den Rijn et Germantown (Maryland), 1980. — 216 p.
- KRAATZ (K.-J.). *Der Schutz geographischer Weinbezeichnungen im Recht der Europäischen Gemeinschaften*, Duncker & Humblot, Berlin, 1980. — 176 p.
- McCOMAS (W.R.), DAVISON (M.R.) et GONSKI (D.M.). *The Protection of Trade Secrets : a General Guide*, Butterworths, Sydney et al., 1981. — 98 p.
- Protection of Geographic Denominations of Goods and Services*, revu par H. Cohen Jehoram, Sijthoff & Noordhoff, Alphen aan den Rijn et Germantown (Maryland), 1980. — 206 p.
- STAMPFLI-MEDZIKIJAN (L.). *Le transfert de technologie : les efforts actuels pour une réglementation internationale*, Peter Lang, Berne et al., 1980. — 481 p.
- UNITED STATES TRADEMARK ASSOCIATION, 1980-81 *Trademark Law Handbook*, Clark Boardman Co., Ltd. New York, 1980. — 230 p.

ZALESKI (E.) et WIENERT (H.). *Transfert de techniques entre l'Est et l'Ouest*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 1980. — 463 p.

Sélection de nouvelles publications de l'OMPI en matière de propriété industrielle

- Glossaire de propriété industrielle (chinois, anglais, français)*, No 824 (CEF), avril 1981. — 156 p. (Fr.s. s. 20.—).
- Manuel sur l'information et la documentation en matière de brevets*, juillet 1981, volumes à feuilles mobiles (Fr.s.s. 120.—).
- Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels*, No 623 (F), mai 1981. — 171 p. (Fr.s.s. 20.—).
- Classification internationale pour les dessins et modèles industriels*, No 501 (F), octobre 1981. — 198 p. (Fr.s.s. 80.—).
- Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (3^e éd. 1981)*, No 500(F), mai 1981. — 159 p. (Fr.s.s. 75.—).
- WIPO Legal Training Course on Patents (Beijing, October-November 1980)*, No 626 (E), février 1981. — 39 conférences, 4 documents d'information (Fr.s.s. 20.—).
- WIPO Patent Agency Course (Beijing, February-March 1981)*, No 627 (E), mai 1981. — 20 conférences, 6 documents d'information et glossaire (Fr.s.s. 20.—).
- Patent Documentation Seminar (Beijing, October 1981)*, No 628 (E), novembre 1981. — 9 conférences, 2 documents d'information (Fr.s.s. 20.—).
- Actes de la Conférence diplomatique de Vienne concernant la classification internationale des éléments figuratifs des marques 1973*, No 334 (F), janvier 1981. — 372 p. (Fr.s.s. 30.—).
- Actes de la Conférence diplomatique sur la révision de l'Arrangement de Nice, 1977*, No 335 (F), juillet 1981. — 218 p. (Fr.s.s. 25.—).
- Actes de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'enregistrement international des découvertes scientifiques, 1978*, No 338 (F), octobre 1981. — 222 p. (Fr.s.s. 25.—).
- Records of the Geneva Diplomatic Conference on the Revision of the International Convention for the Protection of New Varieties of Plants, 1978*, No 337 (GE), novembre 1981. — 316 p. (Fr.s.s. 90.—).

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1981

1^{er} au 4 décembre (Genève) — Classification internationale des brevets (Union IPC) — Comité d'experts

7 au 11 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du PCT

1982

22 au 25 février (Colombo) — Symposium sur l'utilisation et l'utilité des marques dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique

27 septembre au 5 octobre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne)

Réunions de l'UPOV

1982

- 26 et 27 avril (Genève) — Comité administratif et juridique
28 et 29 avril (Genève) — Comité consultatif
11 au 13 mai (Salerne) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
18 mai (Madrid) — Sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
19 au 21 mai (Madrid) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
28 septembre (Faversham) — Sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
29 septembre au 1^{er} octobre (Faversham) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
5 au 7 octobre (Cambridge) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
12 octobre (Genève) — Comité consultatif
13 au 15 octobre (Genève) — Conseil
15 et 16 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique
17 novembre (Genève) — Réunion d'information avec les Organisations internationales non gouvernementales
18 et 19 novembre (Genève) — Comité technique

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété industrielle

1981

- Organisation européenne des brevets — 1^{er} au 4 décembre (Munich) — Conseil d'administration

La Propriété industrielle

(supplément No II au No 1, janvier 1981)

MODIFICATIONS DU REGLEMENT D'EXECUTION DU TRAITE DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU DEPOT DES MICRO-ORGANISMES AUX FINS DE LA PROCEDURE EN MATIERE DE BREVETS

adoptées par l'Assemblée de l'Union de Budapest
le 20 janvier 1981*

*Entrée en vigueur : 31 janvier 1981.

Source : Annexe II du document de l'OMPI BP/A/II/11.

Note : Une version codifiée du Règlement d'exécution du Traité de Budapest sera publiée dans un prochain numéro des Lois et traités de propriété industrielle.

Règle 5Carence de l'autorité de dépôt internationale5.1 Arrêt de l'exercice des fonctions à l'égard de micro-organismes déposés

- a) [Sans changement]
- b) [Sans changement]
- c) [Sans changement]
- d) [Sans changement]

e) En plus de tout transfert effectué en vertu de l'alinéa a)i), l'autorité défaillante transfère dans la mesure du possible, sur requête du déposant, un échantillon de tout micro-organisme déposé auprès d'elle ainsi que des copies de tout le courrier ou de toute autre communication et de tous les dossiers et de toutes les autres informations pertinentes visées à l'alinéa a)ii) à toute autorité de dépôt internationale, autre que l'autorité de remplacement, qu'indique le déposant, à condition que le déposant paie à l'autorité défaillante toutes les dépenses découlant de ce transfert. Le déposant paie la taxe pour la conservation dudit échantillon à l'autorité de dépôt internationale qu'il a indiquée.

- f) [Sans changement]

5.2 [Sans changement]

Règle 6Modalités du dépôt initial ou du nouveau dépôt6.1 Dépôt initial

a) [Début sans changement]

i) l'indication que le dépôt est effectué en vertu du Traité et l'engagement de ne pas le retirer pendant la période précisée à la règle 9.1;

ii) [Sans changement]

iii) [Sans changement]

iv) [Sans changement]

v) l'indication des propriétés du micro-organisme qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour la santé ou l'environnement, ou l'indication que le déposant n'a pas connaissance de telles propriétés.

b) [Sans changement]

6.2 Nouveau dépôt

a) Sous réserve de l'alinéa b), en cas de nouveau dépôt effectué en vertu de l'article 4, le micro-organisme transmis par le déposant à l'autorité de dépôt internationale est accompagné d'une copie du récépissé relatif au dépôt antérieur, d'une copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur et indiquant que le micro-organisme est viable, et d'une déclaration écrite portant la signature du déposant et contenant

i) les indications visées à la règle 6.1.a)i) à v);

ii) une déclaration mentionnant la raison applicable en vertu de l'article 4.1)a) pour laquelle le nouveau dépôt est effectué, une déclaration affirmant que le micro-organisme qui fait l'objet du nouveau dépôt est le même que celui qui faisait l'objet du dépôt antérieur, et l'indication de la date à laquelle le déposant a reçu la notification visée à l'article 4.1)a) ou, selon le cas, de la date de la publication visée à l'article 4.1)e);

iii) lorsqu'une description scientifique et/ou une désignation taxonomique proposée ont été indiquées en rapport avec le dépôt antérieur, la plus récente description scientifique et/ou désignation taxonomique proposée telles que communiquées à l'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle le dépôt antérieur a été effectué.

b) Lorsque le nouveau dépôt est effectué auprès de l'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle le dépôt antérieur a été effectué, l'alinéa a)i) ne s'applique pas.

c) Aux fins des alinéas a) et b) et de la règle 7.4, il faut entendre par "dépôt antérieur",

i) lorsque le nouveau dépôt a été précédé d'un ou de plusieurs autres nouveaux dépôts : le plus récent de ces autres nouveaux dépôts;

ii) lorsque le nouveau dépôt n'a pas été précédé d'un ou de plusieurs autres nouveaux dépôts : le dépôt initial.

6.3 Exigences de l'autorité de dépôt internationale

a) Toute autorité de dépôt internationale peut exiger

i) que le micro-organisme soit déposé sous la forme et dans la quantité qui sont nécessaires aux fins du Traité et du présent Règlement d'exécution;

ii) qu'une formule établie par cette autorité, et dûment remplie par le déposant, aux fins des procédures administratives de cette autorité soit fournie;

iii) que la déclaration écrite visée à la règle 6.1.a) ou 6.2.a) soit rédigée dans la langue ou dans l'une des langues désignées par cette autorité, étant entendu que cette désignation doit en tout cas inclure la ou les langues officielles indiquées en vertu de la règle 3.1.b)v);

iv) que la taxe de conservation visée à la règle 12.1.a)i) soit payée; et

v) que, dans la mesure où le droit applicable le permet, le déposant conclue avec cette autorité un contrat définissant les responsabilités du déposant et de ladite autorité.

b) [Sans changement]

6.4 Procédure d'acceptation

a) L'autorité de dépôt internationale refuse d'accepter le micro-organisme et notifie immédiatement par écrit le refus au déposant, en indiquant les motifs du refus,

i) si le micro-organisme n'appartient pas à un type de micro-organisme auquel s'étendent les assurances fournies en vertu de la règle 3.1.b)iii) ou 3.3;

ii) si le micro-organisme a des propriétés si exceptionnelles que l'autorité de dépôt internationale n'est techniquement pas en mesure d'accomplir à son égard les tâches qui lui incombent en vertu du Traité et du présent Règlement d'exécution; ou

iii) si le dépôt est reçu dans un état qui indique clairement que le micro-organisme manque ou qui exclut pour des raisons scientifiques que le micro-organisme soit accepté.

b) Sous réserve de l'alinéa a), l'autorité de dépôt internationale accepte le micro-organisme lorsqu'il est satisfait à toutes les exigences de la règle 6.1.a) ou 6.2.a) et de la règle 6.3.a). S'il n'est pas satisfait à ces exigences, l'autorité de dépôt internationale notifie immédiatement par écrit ce fait au déposant, en l'invitant à satisfaire à ces exigences.

c) Lorsque le micro-organisme a été accepté en tant que dépôt initial ou en tant que nouveau dépôt, la date du dépôt initial ou du nouveau dépôt, selon le cas, est la date à laquelle le micro-organisme a été reçu par l'autorité de dépôt internationale.

d) L'autorité de dépôt internationale, sur requête du déposant et pour autant qu'il soit satisfait à toutes les exigences visées à l'alinéa b), considère un micro-organisme, déposé avant l'acquisition par cette autorité du statut d'autorité de dépôt internationale, comme ayant été reçu, aux fins du Traité, à la date à laquelle ce statut a été acquis.

Règle 7Récépissé

7.1 [Sans changement]

7.2 [Sans changement]

7.3 Contenu en cas de dépôt initial

[Début sans changement]

i) [Sans changement]

ii) [Sans changement]

iii) la date du dépôt initial telle qu'elle est définie à la règle 6.4.c);

iv) [Sans changement]

v) [Sans changement]

vi) [Sans changement]

7.4 Contenu en cas de nouveau dépôt

Le récépissé visé à la règle 7.1 et délivré en cas de nouveau dépôt effectué en vertu de l'article 4 est accompagné d'une copie du récépissé relatif au dépôt antérieur (au sens de la règle 6.2.c)) et d'une copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur (au sens de la règle 6.2.c)) et indiquant que le micro-organisme est viable, et contient au moins

i) le nom et l'adresse de l'autorité de dépôt internationale;

ii) le nom et l'adresse du déposant;

iii) la date du nouveau dépôt telle qu'elle est définie à la règle 6.4.c);

iv) la référence d'identification (numéro ou symboles, par exemple) donnée par le déposant au micro-organisme;

v) le numéro d'ordre attribué par l'autorité de dépôt internationale au nouveau dépôt;

vi) l'indication de la raison applicable et de la date applicable, mentionnées par le déposant en vertu de la règle 6.2.a)ii);

vii) en cas d'application de la règle 6.2.a)iii), une mention du fait que le déposant a indiqué une description scientifique et/ou une désignation taxonomique proposée;

viii) le numéro d'ordre attribué au dépôt antérieur (au sens de la règle 6.2.c)).

7.5 Récépissé en cas de transfert

L'autorité de dépôt internationale à laquelle des échantillons de micro-organismes sont transférés en vertu de la règle 5.1.a)i) délivre au déposant, à l'égard de chaque dépôt en relation avec lequel un échantillon est transféré, un récépissé indiquant qu'il est délivré par l'institution de dépôt à titre d'autorité de dépôt internationale en vertu du Traité et contenant au moins

- i) le nom et l'adresse de l'autorité de dépôt internationale;
- ii) le nom et l'adresse du déposant;
- iii) la date à laquelle l'échantillon transféré a été reçu par l'autorité de dépôt internationale (date du transfert);
- iv) la référence d'identification (numéro ou symboles, par exemple) donnée par le déposant au micro-organisme;
- v) le numéro d'ordre attribué par l'autorité de dépôt internationale;
- vi) le nom et l'adresse de l'autorité de dépôt internationale à partir de laquelle le transfert a été effectué;
- vii) le numéro d'ordre attribué par l'autorité de dépôt internationale à partir de laquelle le transfert a été effectué;
- viii) lorsque la déclaration écrite visée à la règle 6.1.a) ou 6.2.a) comportait la description scientifique et/ou la désignation taxonomique proposée du micro-organisme, ou lorsque cette description scientifique et/ou cette désignation taxonomique proposée ont été indiquées ou modifiées ultérieurement en vertu de la règle 8.1, une mention de ce fait.

7.6 Communication de la description scientifique et/ou de la désignation taxonomique proposée

A la demande de toute partie qui a droit à la remise d'un échantillon du micro-organisme en vertu des règles 11.1, 11.2 ou 11.3, l'autorité de dépôt internationale communique à cette partie la plus récente description scientifique et/ou la plus récente désignation taxonomique proposée, visées aux règles 6.1.b), 6.2.a)iii) ou 8.1.b)iii).

Règle 10

Contrôle de viabilité et déclaration sur la viabilité

10.1 [Sans changement]

10.2 Déclaration sur la viabilité

a) [Sans changement]

b) [Début sans changement]

i) [Sans changement]

ii) [Sans changement]

iii) la date visée à la règle 7.3.iii) ou, si un nouveau dépôt ou un transfert ont été effectués, la plus récente des dates visées aux règles 7.4.iii) et 7.5.iii);

iv) [Sans changement]

v) [Sans changement]

vi) [Sans changement]

c) [Sans changement]

d) [Sans changement]

e) [Sans changement]

Règle 11Remise d'échantillons

11.1 [Sans changement]

11.2 [Sans changement]

11.3 [Sans changement]

11.4 Règles communes

a) [Sans changement]

b) Nonobstant l'alinéa a), lorsque la requête visée à la règle 11.1 est faite par un office de propriété industrielle dont la langue officielle est l'espagnol ou le russe, cette requête peut être rédigée en espagnol ou en russe, respectivement, et le Bureau international établit à bref délai et gratuitement, à la demande de cet office ou de l'autorité de dépôt internationale qui a reçu ladite requête, une traduction en français ou en anglais certifiée conforme.

c) [Sans changement]

d) [Sans changement]

e) [Sans changement]

f) L'autorité de dépôt internationale marque avec le numéro d'ordre attribué au dépôt le récipient contenant l'échantillon remis et joint au récipient une copie du récépissé visé à la règle 7, l'indication des éventuelles propriétés du micro-organisme qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour la santé ou l'environnement et, sur demande, l'indication des conditions utilisées par l'autorité de dépôt internationale pour cultiver et conserver le micro-organisme.

g) [Sans changement]

h) [Sans changement]

11.5 Modification des règles 11.1 et 11.3 lorsqu'elles s'appliquent à des demandes internationales

Lorsqu'une demande a été déposée en tant que demande internationale selon le Traité de coopération en matière de brevets, la référence, aux règles 11.1.i) et 11.3.a)i), à la présentation de la demande auprès de l'office de la propriété industrielle est considérée comme une référence à la désignation, dans la demande internationale, de l'Etat contractant pour lequel l'office de la propriété industrielle est l'"office désigné" au sens dudit Traité, et la certification d'une publication qui est requise par la règle 11.3.a)ii) est, au choix de l'office de la propriété industrielle, soit une certification de la publication internationale faite en vertu dudit Traité soit la certification d'une publication faite par l'office de la propriété industrielle.

Règle 12Taxes12.1 Genres et montants

a) [Début sans changement]

i) [Sans changement]

ii) [Sans changement]

iii) [Sans changement]

iv) sous réserve de la règle 11.4.h), première phrase, pour la remise d'échantillons;

v) pour la communication d'informations en vertu de la règle 7.6.

12.2 [Sans changement]

Règle 12bisCalcul des délais12bis.1 Délais exprimés en années

Lorsqu'un délai est exprimé en une ou plusieurs années, il part du jour suivant celui où l'événement considéré a eu lieu et expire, dans l'année ultérieure à prendre en considération, le mois portant le même nom et le jour ayant le même quantième que le mois et le jour où ledit événement a eu lieu; toutefois, si le mois ultérieur à prendre en considération n'a pas de jour ayant le même quantième, le délai considéré expire le dernier jour de ce mois.

12bis.2 Délais exprimés en mois

Lorsqu'un délai est exprimé en un ou plusieurs mois, il part du jour suivant celui où l'événement considéré a eu lieu et expire, dans le mois ultérieur à prendre en considération, le jour ayant le même quantième que le jour où ledit événement a eu lieu; toutefois, si le mois ultérieur à prendre en considération n'a pas de jour ayant le même quantième, le délai considéré expire le dernier jour de ce mois.

12bis.3 Délais exprimés en jours

Lorsqu'un délai est exprimé en un certain nombre de jours, il part du jour suivant celui où l'événement considéré a eu lieu et expire le jour où l'on atteint le dernier jour du compte.
